La Minerve

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES

VOL. XLIII. EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL, VENDREDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1870. No. 60.

CORPORATION DE MONTREAL.

Département des Chemins.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'à partir du 30 Novembre courant, il ne sera plus accordé de permission d'ouvrir les rues pour la construction d'égouts.

P. MACQUISTEN,
Inspecteur de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur, Hôtel-de-Ville, Montréal, 15 Novembre 1870. } 58 si

CORPORATION DE MONTREAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Maire, les Echevins et les Citoyens de la Cité de Montréal, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour demander un acte d'amendement aux divers actes d'incorporation de la Cité de Montréal, ou y relatifs, afin d'obtenir de nouveaux pouvoirs pour la dite Corporation

Par ordre,
CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 6 Octobre 1870. } 21—dix Déc e

LETTRES NON-RECLAMEES

LISTE DES LETTRES non-réclamées au Bureau de Poste de Montréal

DU 1er AU 15 NOVEMBRE 1870.

Aucune lettre n'est annoncée à moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncées antérieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncées.

Les numéros après quelques unes de ces lettres en marquent la quantité à la même adresse.

Si ces lettres ne sont pas réclamées au bout du mois, elles seront envoyées au bureau des lettres mortes.

LISTE DES MESSIEURS.

A

Aubrie Fnesseclause
Archambault Joseph
Archambault Francisse
Archambault Urgèle
Alban Mr

B

Boudreau Alexandre
Benernique Charles
Brosseau D C
Barbeau Frs
Beaudry U S
Brion Luc dit Lapierro
Bourbeau Olivier
Benard Philias
Benoit Thos
Blanchard Philorum (2)
Bernier Béloni
Beausejour Damase
Beauchamp E (2)
Bourgeois Fabien
Bourgete Louis
Barbeau Al Frs
Beauchemin Pierre
Boulin T (2)
Boir Chs
Bibliothèque des Avocats

C

Charlans Mr
Chapdelaine Frs
Chevalier Flavien
Cherrier G F
Chabotte J B
Coutlée L W P
Cautez Chs
Corbeil Frs
Champeau Horace
Charland Jacques
Cadotte Joseph
Camiré J B

D

Deslauriers Alfred
Daignault Albini
Demers Rosignol
Desjardins L M
Desrosches Joseph
Deslauriers Moise
Desmarteaux Pierre
Dubau George
Daigneault Alfred
Desmarais C
Dechaino Félix
Desilile Joseph
Deneau Moise
Descareaux Olivier
Dugas J Bte

F

Fauteux Gaspard
Favreau Jules
Fortier Z & Cie
Forgue Hubert
Forcier Jacob

G

Gibeau Arthur
Gervais Bazile
Gosselin Edouard
Germain Hypolite
Gagnon Lucien
Gibeau Pierre
Gagner Vital
Goulet Adolphe
Gaudin David
Gravel Gacien
Godin Joseph R
Girard Millen
Gagnon Treffé

H

Hogue Isidore

I.

Lemire Dr
Leveillé Chs
Lamiète Eugène
Laliberté Fidèle
Lespérance John
Leclaire J N
Lapointe Louis
Lefebvre Napoléon
Loiseaux Pierre
Lachance Wm
Langlois Z
Lisé Adolphe
Lacroix David
Lesor François
Laplume Xavier
Leclerc Joseph
Lachapelle Louis
Laliberté Ludger
Lemay Napoléon
Laurencelle Philipp
Leclerc W P
Lelieure Ls

M

Masson Augustin
Marcent George
Matha Jean
Montreuil Laurent
Monbriant Rémi
Mailiotte Ovila
Mathieu Irénée
Moreau Hercule
Mérino Joseph
Messier L A
Michaud Sylvio

P

Persenult Antoine
Provost M et Made
Peltier Edouard
Picard Joseph
Peltier J B
Perreault Pierre
Prudhomme M
Patché Dominique
Perrault Baptiste
Provost Joseph
Payette J Bte
Protteau Pierre

R

Ritcher Emile
Rouleau Napoléon
Rivet N

S

Sentenne Césaire
Thibeau Jean Bte
Tourville Louis
St Den's Callxto

T

Trepanier Louis

V

Valiquette Chs

E. S. FREER,
Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, Novembre, 1870. } 50

ACHETEZ

L'ALMANACH AGRICOLE

COMMERCIAL ET HISTORIQUE

DE

J. B. ROLLAND & FILS

Pour 1871

C'est l'Almanach le plus complet, et il contient une foule de renseignements utiles sur le Clergé et le Gouvernement du Canada, les Cours, les Banques, Lois de Chasse et de Pêches, le Concile Œcuménique, les Régistrateurs, des Anecdotes, des bons Mots, &c.

A vendre chez tous les marchands.

Prix : 5 Contins

N. B.—C'est le seul Almanach dont le Calendrier des Fêtes Religieuses soit conforme à l'*Ordo*.

AUSSI, LE

CALENDRIER DE LA PUISSANCE DU CANADA

POUR 1871

Contenant une liste complète du Clergé de la Puissance.

15 novembre.—r 58

Nouveauté!

CARTES JACQUES-CARTIER

Nous venons de recevoir un grand Assortiment de CARTES A JOUER avec le Portrait de JACQUES-CARTIER sur le dos, de différentes qualités, soit de $1.20, $1.75 $2.00 et $3.00 la douzaine.

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND & FILS,
Nos. 12 et 14 Rue St. Vincent.

15 novembre. 68

L'ALMANACH DU PEUPLE

POUR

l'Année 1871

PRIX, 36 SOUS LA DOUZAINE

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DE

C. O. BEAUCHEMIN & VALOIS

237 & 239, RUE ST. PAUL.

12 Oct. 20

HARNAIS

AU

Pénitencier de Kingston

De la meilleure qualité.

HARNAIS tant doubles que simples, constamment en mains à des conditions raisonnables, à l'Institution ci-dessus.

JOHN FLANIGAN,
Député-Préfet.

22 Octobre. 38—m

LETTRES NON-RECLAMEES

LISTE DES LETTRES non-réclamées au Bureau de Poste de Montréal

DU 1er AU 15 NOVEMBRE 1870.

Aucune lettre n'est annoncée à moins qu'elle n'ait été 8 jours dans le Bureau.

Les listes sont faites tous les 15 jours. Les lettres annoncées antérieurement ne paraissent pas dans d'autres listes.

Ceux qui demandent ces lettres doivent dire qu'elles sont annoncées.

Les numéros après quelques-unes de ces lettres en marquent la quantité à la même adresse.

Si ces lettres ne sont pas réclamées au bout du mois, elles seront envoyées au bureau des lettres mortes.

LISTE DES DAMES.

A

Alesse Philomène Miss

B

Blanchard Clotide Mde
Brais Francis Mme Ve
Bigros Matilda Dlle
Bertrand Emélie Mde
Boucher Mary
Bisière Modeste Mde

C

Cochon B Mrs
Cabanet Onésime
Clouthier Delia Dlle
Côté Sophie
Cardinal Magloire Mme
Charlen Simon Mrs

D

Durocher Mme
Dubois Estida
Dorosia Melle
Delaurie Maria Mrs
Ducas Alexis Mrs
Daniel Julien Ve
Depatie Mina Mrs

E

Ebbert Marcelina Dlle

F

Foubert Geneviève
Fontaine Melina Dlle

G

Guy Mad
Grandmond Célina Miss
Gauthier Celina Mlle
Gatien Marie Mlle

H

Houle Rachel Mlle
Hebert Zoe Dlle

J

Jobin Emma
Jobin Tancrède Mde

L

L'Espérance Augte
Labelle Julie
Le Pier Jennie Miss
Larose Damase
Lapouse Elen
Lalonde Henery Mrs
Lavallé Joseph Dame
Lavigne Marie Dme
Leveque Pascal Mde
Lacombe Adeline
Lapierre Adelaide
Lafleur Delima
Lajoie Emma
Leblanc Felix Mrs
Leblanc Josephine Mrs
Lamish Maria Mlle
Lafontaine Philomène
Lapierre Sirate Mrs

M

Martineau A Mde
Martel Delima Mlle
Monge Onézime Dlle
Milleneuve Mrs
Mibirie Sophia Mde

P

Pas de Vin Lumina Dlle
Provenger Vitaline
Pine Philomène

R

Racette Martine

S

St George Baptiste
Simite Guillemme Dme
Sauvé Julie Dlle

T

Tifeaux Marie Dlle
Trudelle Victoire

V

Viger Madame

E. S. FREER
Maître de Poste.

Bureau de Poste, Montréal, Novembre 1870. } 50

EN GROS ET **EN DETAIL**

A. BRAHADI

PREMIER PRIX

MAGASIN DE FOURRURES

COIN DES

RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT

MONTREAL,--ENSEIGNE du LION,--MONTREAL

Appelle l'attention du public et de ceux qui désireraient acheter un article de première classe sur son Stock choisi et considérable de PELLETERIES MANUFACTURÉES pour DAMES et MESSIEURS. Venez examiner le Stock avant d'aller acheter ailleurs.

Les Ordres sont exécutés dans le meilleur style et de la manière la plus élégante. Prix modérés.

7 Novembre. 61—dm

J. G. KENNEDY & CIE

Marchands-Tailleurs du Peuple

EMPLOYEZ J. G. KENNEDY & CIE.

$9.50 "Habillement Alliance" $9.50

Encore Sans égal pour la Justesse, la forme et la qualité.

J. G. KENNEDY & CIE.

Tailleurs en Gros et en Détail.

31—RUE ST. LAURENT—31

10 oct.—tm k 27

Au Clergé et Communautés Religieuses de la Puissance du Canada.

VIN DE MESSE! VIN DE MESSE!

Les soussignés viennent de recevoir leurs importations de

VINS PURS

Importés expressément pour

L'USAGE DU St. SACRIFICE DE LA MESSE

Avec l'autorisation de

Sa Grandeur Mgr. de Montréal.

On trouvera au même établissement le meilleur choix

D'EPICERIES, VINS ET LIQUEURS

A L'USAGE DES FAMILLES.

Mathieu & Trudel

88—RUE NOTRE-DAME—88

EUCLIDE MATHIEU, Ci-devant chez Trudel & Vincent. | VICTOR TRUDEL, Ci-devant chez Dufresne & McGarity.

MONTREAL.

17 Octobre 1870. 83—a k

CIGARES ASTHMATIQUES

DU

DR. M. M. MITIVIER

REMÈDE INFAILLIBLE

CONTRE

L'ASTHME

Et le meilleur Palliatif contre toute oppression résultant des Maladies de Cœur, des Poumons et des Bronches,

PRÉPARÉS EXCLUSIVEMENT PAR

D. CARREAU & Cie.,

IBERVILLE, (P. Q.)

ST. JEAN, 16 mai 1870.

Le présent est pour certifier que j'ai à différents temps (lorsqu'attaqué d'asthme goutteux) fait usage des Cigares Asthmatiques du Dr. Mitivier, et toujours avec de tons résultats.

H. HOWARD, M. R. C. S. I.
Surintendant Médical de l'Asile Lunatique,
St. Jean, P. Q.

P. S.—Ces Cigares sont exclusivement préparés par D. Carreau, d'Iberville. H. H.

ST. JEAN, 18 mars 1870.

Je, soussigné, médecin pratiquant, de la ville de St. Jean, déclare avoir employé dans ma pratique, et avec succès le Cigare Asthmatique du Dr. Mitivier (fabriqué exclusivement par D. Carreau, Iberville) composé d'agents qui excitent la sécrétion des bronches et qui modèrent les mouvements du cœur. Je puis le recommander comme l'un des meilleurs palliatifs que l'on puisse employer dans beaucoup de cas d'oppression.

ROBERT H. WIGHT, M. D.

ST. JEAN, 15 mai 1870.

MON CHER MONSIEUR.—Depuis nombre d'années je souffrais horriblement de l'Asthme, je ne pouvais guère dormir dans un lit; en vain j'ai suivi le traitement d'un grand nombre de bons médecins mais je dois vous déclarer sincèrement qu'après avoir fumé de vos Cigares Asthmatiques dits "Cigares Asthmatiques du Dr. M. M. Métivier," je suis parfaitement bien. Si donc il m'arrivait la moindre des attaques de cette terrible maladie (ce que je ne puis appréhender), veuillez croire, monsieur, que j'aurais recours de suite à votre incomparable remède.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre serviteur dévoué,
JOHN GILLESPIE
St. Jean, P. Q.

D. CARREAU, Ecr., P. Q.

A vendre chez tous les pharmaciens de Montréal

2 septembre 1870. 209—tm k

1870-EXHIBITION-1870

4 Premiers Prix et une Mention Honorable.

1er PRIX pour POELE de CUISINE à charbon
1er PRIX pour POELE de SALON.
1er PRIX pour REFRIGERATEUR.
1er PRIX pour FOURNAISE à air chaud pour toutes espèces de Charbon.
MENTION HONORABLE pour FOURNAISE à Bois.

Le soussigné dont la Maison est si bien connue sous le nom de T. CREVIER offre en vente ces Poêles et Fournaises de premier prix.

Ces Fournaises brevetées le 6 mai 1868, se chauffent indistinctement avec n'importe quelle espèce de charbon, le coke, la tourbe et le bois leur économie est incroyable et elles n'ont jamais besoin d'être nettoyées.

Le soussigné prend aussi des ordres au dehors pour la confection et la réparation des Couvertures, Dalles et Dalleaux.

Et son assortiment de Poêles, Vaisseaux de Cuisine, Ferblanterie, est des plus complets des mieux confectionnés et prêts à être livré aux prix les plus modérés.

Le soussigné ne saurait aussi trop recommander le nouveau Poêle de Cuisine pour charbon et bois appelé P. P. Stewart, ayant rapporté le premier prix à la dernière Exhibition.

Mon établissement a été organisé de manière à ne pas être surpassé sous aucun rapport, et une visite rendue à cet établissement satisfera chacun de l'exactitude de cet avancé.

T. CREVIER,
No. 427, RUE NOTRE-DAME.
Vis-à-vis l'ancien emplacement de l'Eglise des Récollets.

Montréal, 21 Septembre 1870. 23—tm k

TABLES DE BILLARD

ET

JEUX DE BAGATELLE

Offerts en vente par les soussignés avec les célèbres Bandes Américaines à Patentes, avec Lits d'Ardoise et Appareil complet de queues; les Billes, les Marqueurs et les Tables sont d'une qualité égale à tous ceux qui se font en Amérique. On peut aussi s'en servir comme Tables à Diner.

On a en mains des Tables de toute grandeur

Qui seront faites sur commande

A TRÈS BAS PRIX.

On a aussi continuellement en mains un grand et complet

ASSORTIMENT DE MEUBLES!

J. & W. MILTON,

NO. 61,--GRANDE RUE ST. JACQUES,--NO. 6

17 Février. 184—r

BOIS de SERVICE

12,000,000 DE PIEDS.

Nous avons en mains et offrons au public DOUZE MILLIONS DE PIEDS DE BOIS DE CONSTRUCTION. Le fond le plus considérable et le plus varié dans la ville, consistant en Pin, Epinette, Tamarack et Bois blanc de 1½, 1¼ et 2 pouces de ¼, ½, et 1 pouce; Noyer noir, Erable, Frêne, Mérisier, etc., en Madriers, Planches et Voliges (*scantling*) de toutes longueurs et largeurs; 40,000 pieds de Cèdres; 3,000 Rames pour cageux, Dalles et Echelles, et une grande quantité de Bardeaux sciés et fendus de première classe et Lattes de pin.

250,000 pieds de Planches, *Forens* et *Scantling*, propres pour le lambrissage des navires.

On scie le bois quarré et rond à ordre.

Ce bois est offert à des prix extrêmement réduits.

JORDAN & BÉNARD,

192, Rue Notre-Dame, (près l'hôtel Donegana), 302, Rue Craig, coin de la Rue Bonsecours, (Quarré Viger); et sur le Quai Bonsecours, en été.

Montréal, 3 Septembre. 300—tm

Emmagasinage

POUR TOUTES SORTES DE

MARCHANDISES

CAVES & VOUTES

EXTRÊMEMENT FRAICHES pour l'ÉTÉ, et à l'ÉPREUVE de la GELÉE pour l'HIVER, très adaptées pour

Vins, Liqueurs, Huile, Poissons

&c., &c., &c.

AU

HANGARD DE BRIQUE ROUGE

Nos. 273, 275 & 277.

RUE DES COMMISSAIRES

John Chamard.

21 Juin 1870. 237—an k

AVIS.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer au public qu'il SOIGNE et GUERIT le MAL DE MATRIUE sans remède et sans causer la moindre douleur, et en garantit la guérison, quelqu'en soit la gravité.

ANTOINE ST. JEAN,
885 rue Ste. Marie, Montréal.

20 sept.

Vente par Syndic

COMMENÇANT

LUNDI, LE 10 OCTOBRE

LES SOUSSIGNÉS VENDRONT LE

STOCK DE COMMERCE COMPLET

DE

MARCHANDISES SECHES de GOUT

De la ci-devant société de

MM. DUFRESNE, GRAY & CIE.,

FAILLIS,

Et se continuera chaque Jour et chaque Soir jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout.

Il n'est pas nécessaire de rien dire en faveur de ce Stock. La Maison a été fameuse pour ses assortiments choisis de MARCHANDISES LES PLUS NOUVELLES ET LES PLUS FASHIONABLES et importées directement par une personne de la Société, sauvant ainsi le profit du Marchand de Gros. Prenez alors en considération le fait que le Stock est acheté du Syndic Officiel à la moitié du prix primitif et vous verrez facilement que pas une seule Maison ne peut offrir de pareils avantages.

Le Stock sera vendu à l'ANCIENNE MAISON,

454, rue Notre-Dame

PRÈS LA RUE McGILL.

P. McLAUGHLIN

AGENT.

13 Octobre. 31—tm k

A VENDRE CHEZ

G. VERLAQUE

IMPORTATEUR

DE

Marchandises Méditerranéennes

35,—RUE ST. NICHOLAS,—35

MONTRÉAL

250 Qr-Caques San Pédro
50 " Burgondy Port Supérieur
50 " " " 2e qualité
100 Octaves Sherry
50 Bordelaises St. Julien
100 Bailes Amandes (Mollières) d'Ivica
60 Caisses Liqueurs diverses (qualité extra)
36 Caisses Fêtes d'Italie
200 " Fruits à l'eau-de-vie
500 Boîtes Fruits Cristallisés
30 Caisses Fruits ou Conserve.

12 Novembre. 56—si k

C. FOURNIER

A constamment en mains des

HUITRES OYSTERS & HUITRES

DE

Caraquette, Malpec, Shédiac, St. Simon

Reçues tous les 8 jours par les vapeurs du Golfe,—arrivant à Québec toutes les semaines—et en vente au QUAI de la CIE. DU RICHELIEU Montréal.

26 sept.—j k 15

Aux Amateurs d'Huitres.

Les soussignés offrent en vente

UN QUART D'HUITRES FRAICHES

DE CARAQUETTE

AVEC 1 CAISSE D'UNE DOUZAINE

DE

Vin de Chabli ou Sauterne

POUR CINQ PIASTRES

DUFRESNE & McGARITY,
Entrepôt Royal de Thé, Café, &c., &c., 221, Rue Notre-Dame.

Importations de cet Automne

Par Steamers Voiliers étant dans le moment dans le port:

Des Fruits frais de la nouvelle récolte
Vin d'Espagne, de Portugal et de France
Vieille Eau-de-Vie de Cognac et Charente
Genièvre de la Hollande et d'Angleterre
Epiceries Françaises et Anglaises
Provisions et Gibiers de l'Ouest, etc., etc.

DUFRESNE & McGARITY,
Entrepôt Royal de Thé, Café, &c, 221, Rue Notre-Dame.

14 nov.—56

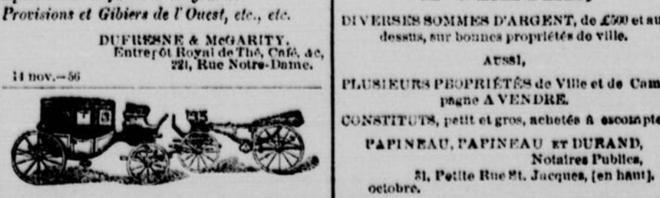

MERVEILLEUX ET PARFAIT

GERVAIS & CIE

MANUFACTURIERS DE VOITURES de toutes espèces, ont remporté à l'Exposition Provinciale de Québec, tenue à Montréal en 1870, CINQ PREMIERS PRIX pour VOITURES d'ÉTÉ et d'HIVER.

Le soussigné offre en vente le meilleur assortiment de VOITURES D'HIVER.

Tout ouvrage est garanti et est supérieur à tout ce qui se fait en Canada, pour la légèreté et la solidité.

GERVAIS & CIE.,
819, rue Craig, Montréal.

8 nov.—51 dm k

DOMINION du CANADA

OUVERTURE

D'UN

VASTE ET SPLENDIDE

Etablissement Lithographique!

A VAPEUR

89, GRANDE RUE ST. JACQUES

E. H. Chs. LIONAIS a l'honneur de prévenir le public de Montréal qu'il sera prêt à exécuter tous les Travaux concernant

LA LITHOGRAPHIE ET LA TYPOGRAPHIE

A DES

Prix extrêmement Modérés.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES

DE TOUS GENRES,

Noires ou en Couleurs, avec des Caractères de Goût, et récemment importés d'Europe.

Lithographie Commerciale

Gravures, en tous genres sur Pierre, Libelles, Histoires, Illustrations, Impressions en différentes couleurs, Musique et Vignettes, Cartes, Plans, Lavis.

LITHOGRAPHIE ARTISTIQUE

Chromo-Lithographies, Cartes, Spécimens, (Show Cards.)

GRAVURES

Gravures sur Bois, Gravures sur Pierre, Gravures sur Cuivre et Acier.

Portraits, Vignettes et Blocs, Matrices pour Cartes d'Affaires.

M. LIONAIS ayant importé spécialement des presses d'une grande dimension et d'un modèle récemment patenté à Londres, est à même de donner entière satisfaction au public, quant à la promptitude, au fini et au bon marché de ses ouvrages.

3 novembre. 47

École Modèle de Montréal

Nos. 6, 8 et 10, Rue St. Constant.

Cette Institution recommencera ses cours LUNDI, le VINGT-NEUF courant, à NEUF heures A.M.

On y donnera à des conditions modérées, des Leçons d'Anglais, de Français, de Commerce et de Mathématiques.

Pour les conditions, s'adresser à l'Ecole.

WM. DORAN,
Principal.

23 août.—38 m g

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS seront reçues durant le mois, pour la

CONSTRUCTION d'un CHEMIN MACADAMISÉ

DANS LA

Savanne de St. Hubert & Boucherville

S'adresser à

M. FRS. CHARRON,
A St. Hubert.

7 Novembre. 50—vi

Marques des Bois

AVIS est par le présent donné aux Fabricants de Bois, &c., que le délai accordé par la loi (33 Vic. ch. 36) pour l'enrégistrement des Marques des Bois de Construction, expirera le 12 Novembre prochain, après quoi ceux qui auront négligé d'enrégistrer leur marque seront passibles d'une AMENDE de CINQUANTE PIASTRES.

Recherches faites et avis donné au sujet des Marques qui peuvent être enrégistrées sans entrer en conflit avec d'autres, *gratis*.

T. G. COURSOLLES,
Agent pour l'enrégistrement des M. B.

Ottawa, 5 Octobre 1870.—24 ss k

Natrokali, ou Extrait de Savon

DE COULDEN

Supérieur à aucune autre composition sponacée en usage et garantie de faire du Savon sans chaux ou lessive et sans difficulté.

A Vendre chez tous les Droguistes et les Marchands de campagne.

Baume Pectoral de Marrube de Goulden

Remède inappréciable qui ne manque jamais de guérir le Rhume, la Toux, l'Influenza, l'Enrouement, le Mal de Gorge, la Coqueluche et l'Irritation qu'éprouvent les Orateurs et les Chantres. C'est un remède efficace contre la Consomption.

PASTILLES A VERS VEGETABLES DE GOULDEN

Remède agréable, sûr et efficace d'après des centaines de certificats.

N.B.—Aucun autre purgatif n'est nécessaire après cela. Préparé seulement par

J. GOULDEN, Droguiste,
177 et 179, Grande Rue St. Laurent, et 363 Rue Ste. Catherine, Montréal.

13 Août. 281—f

A PRETER,

DIVERSES SOMMES D'ARGENT, de £500 et au-dessus, sur bonnes propriétés de ville.

AUSSI,

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de Ville et de Campagne A VENDRE.

CONSTITUTS, petit et gros, achetés à escompte.

PAPINEAU, PAPINEAU ET DURAND,
Notaires Publics,
31, Petite Rue St. Jacques, (en haut).

octobre.

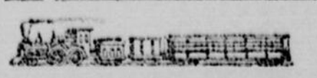

Avis aux Canadiens qui voyagent Jusqu'à Worchester, Massachusetts.

Le soussigné informe les Canadiens qui voyagent du Canada à Worchester, dans l'Etat du Massachusetts qu'il est le seul Agent autorisé par les Compagnies de Chemins de Fer qui voyagent de Montréal à Worchester.

(Signé,) GODFROY COTÉ.

16 Novembre. 58—um A

A VENDRE

Un MAGASIN et une RÉSIDENCE de CAMPAGNE; une place d'affaires enviable dans le village de ST. RÉMI, consistant en un magasin de première classe, avec une résidence y comprise, et une maison détachée, ci-devant occupée par H. McGILL & CIE. Termes faciles et titres incontestables. Pour les conditions, s'adresser chez MM.

BUREAU & NORMANDEAU,
Notaires, etc.
63, Rue St. François-Xavier.

1 octobre—213

A Louer

Un magnifique LOGEMENT, situé au coin des rues Mignonne et Sanguinet, assez spacieux pour 2 ou 3 familles qui travailleraient dans les modes, &c., ou autres personnes.

S'adresser sur les lieux, No. 236, rue Mignonne.

14 nov.—si p 56

A LOUER

UNE MAISON avec DIX CHAMBRES et toutes les améliorations modernes dans une localité satisfaisante, garnie ou non garnie. Loyer modéré.

S'adresser à ce bureau.

21 Septembre. 11

A LOUER

Au centre de South Durham un MAGNIFIQUE MAGASIN, avec comptoir, tiroirs, tablettes, &c., avec bonne cave et hangard. Conditions faciles.

S'adresser sur les lieux,

JOS. BRISEBOIS.

25 Juillet 1870. 265

A LOUER

La propriété sur la rue Ste. Catherine comprenant une Tannerie, une Maison en Brique, connue comme le No. 332, convenable pour autres fins de manufactures. Possession le 1er de Mai prochain.

S'adresser à

WELCH & BULLOCK,
Avocats,
No. 60, Petite rue St. Jacques.

avril—176 n

A Louer pour plusieurs années ou à Vendre.

LA DISTILLERIE sur la Rue JACQUES-CARTIER, connue comme la

DISTILLERIE GORRIE,

On peut se servir séparément des VOUTES pour le MALT, du FOUR et du compartiment à GRAIN ou on peut convertir le tout en manufacture où on pourra utiliser des Voûtes très considérables.

DANIEL GORRIE.

Juillet 257

Hotel du Canada

S. CARRIER & CIE.,

17, RUE ST. GABRIEL

MONTREAL.

Les soussignés, ci-devant propriétaires de l'Hôtel Union à Québec, désirent informer leurs amis et le public en général qu'ils sont devenus propriétaires de cette Hôtel Populataire l'HOTEL DU CANADA qui a été occupé pendant plusieurs années par feu SERAPHINO GIRALDI.

Les soussignés par leur ponctualité et la bonne administration de leur maison se flattent de mériter une juste part du patronage public.

Les Messieurs qui demeurent en ville, trouveront à l'Hôtel ci-dessus une excellente pension aux termes les plus faciles.

S. CARRIER & CIE.

Montréal, 14 Nov. 1870. 56—um

HOTEL St. LOUIS

QUÉBEC.

Les propriétaires informent respectueusement le public qu'ils tiendront L'HOTEL ST. LOUIS ouvert cet hiver pendant la Session du Parlement, et sont prêts à prendre des pensionnaires à des prix modérés. Les visiteurs voudront bien faire une visite à l'Hôtel St. Louis, avant de prendre des chambres dans les autres hôtels.

WM. RUSSELL & FILS,
Propriétaires.

Québec, 18 octobre 1870.—38 m p

Avis au Commerce

UN HOMME d'un âge mûr, actif et respectable connaissant bien la Tenue des Livres, placier adroit, parlant et correspondant en 4 langues désirerait trouver une place quelconque. Les meilleures références seront données concernant sa moralité, respectabilité et intégrité. Excellente occasion pour celui qui aurait besoin d'un homme sérieux et capable et qui se contenterait d'un salaire très modique. Adresse: Boîte 288½, Bureau de Poste.

12 Septembre. 3—j

Ferblantier Demandé.

UN BON FERBLANTIER trouvera de l'emploi constant et des prix élevés pour son ouvrage. S'adresser au DR. DANSEREAU, de Verchères

5 Novembre. 50—um

ON A BESOIN

D'UN MAITRE OUVRIER et DIX BONS HOMMES pour travailler à la construction des Toitures. S'adresser au No. 783, Rue Craig.

22 Juin. 28

ON DEMANDE

Une SERVANTE munie de bonnes recommandations. De bonnes gages seront données.

S'adresser au No. 44, rue Cadieux.

3 Juin. 222

ON A BESOIN

Au OWL'S HEAD MOUNTAIN HOUSE, Lac Memphremagog, d'une BLANCHISSEUSE Française ou Anglaise; elle devra savoir parfaitement son métier et donner de bonnes recommandations. Gages, $8.00 par mois.

Pour plus amples informations, s'adresser à ce bureau.

16 Juillet.—j 257

COMPTABILITÉ.

Une personne ayant 17 ans d'expérience dans la tenue des livres et la comptabilité en général, offre ses services aux marchands de cette ville qui auraient des livres à faire monter, ajuster ou prouver. Elle se chargera en même temps de faire subir à telles méthodes de comptabilité qui lui seront soumises, les changements les plus propres à donner un état clair et succinct des affaires d'un marchand.

S'adresser à E. L. I., Boîte 289, Bureau de Poste, Montréal.

10 Juin. —

Avis aux Consignataires.

Le *SS. MORAVIAN* est entrée à la Pointe. Les Consignataires voudront bien passer leurs entrées sans délai.

H. & A. ALLAN,
Agents.

15 Novembre 870. 58—i

Rapports et Reproductions

Deuxième Centenaire de Laprairie.

NOTES HISTORIQUES.

Un triple objet donnait lieu, hier, à une imposante démonstration au village de Laprairie. L'aînée des paroisses de ce diocèse, elle voulait chômer son deuxième centenaire et jeter un regard sur son passé en remerciant Dieu de l'avoir entourée jusqu'ici de sa protection. Elle celébrait en même temps la translation solennelle des reliques de Ste. Pacifique, puis assistait à la bénédiction de trois magnifiques cloches dont les volées argentines se feront bientôt entendre du superbe beffroi de l'église.

L'ancienneté de Laprairie est fort remarquable. Elle fesait partie de la seigneurie donnée aux RR. PP. Jésuites, le 1er avril 1647, par M. de Lauzon, pour reconnaître les grands services rendus à l'église et à l'état par ces dévoués enfants de Loyola. Laprairie se trouvait être l'avant-poste de la civilisation sur la rive nord du St. Laurent et le Gouverneur De La Barre l'appelait en 1683 : *la frontière des Anglais et des Iroquois.*

La formation d'un groupe de colons ne put commencer qu'en avril 1668. Quelques années auparavant, son sol fut arrosé du sang d'un martyr, M. Guillaume Vignal, prêtre de St. Sulpice, le 25 octobre 1661. Cet héroïque apôtre, après avoir subi les plus horribles tortures, servit même de nourriture aux farouches Iroquois, qui ne cessaient de ravager la colonie.

Les premiers missionnaires de Laprairie furent les RR. PP. Jésuites Rafeix, Fremin, Dalmas, Choleneck, Chauchetière, Bigot et Morain. Le premier baptême y fut fait par le P. Rafeix.

Les colons n'étaient d'abord que de 40 habitants, leur nombre se grossit peu à peu et en 1673, il s'élevait à plus de 200 âmes.

Ces braves colons durent passer par bien de rudes épreuves. Ils avaient à redouter constamment les incursions des sauvages et le 4 septembre 1690, ils furent attaqués par les Iroquois, qu'ils repoussèrent non sans avoir subi des pertes. Le gouvernement entretenait depuis la fondation de Laprairie une petite garnison dans le fort qu'on y avait élevé. Elle comprenait 7 à 800 hommes lorsqu'elle fut attaquée par un detachement d'iroquois et d'anglais commandés par le Major Schuyler. Les assaillants furent de nouveau repoussés par les habitants, qui deployèrent le plus grand courage. Ceux-ci en laissèrent plusieurs sur le carreau et le tomahawk fit tomber par la suite plus d'une tête lorsque ces farouches iroquois pouvaient surprendre quelque colon. Les registres de Laprairie le constatent.

Les sulpiciens remplacèrent les Jésuites à Laprairie le 1er octobre 1686. On y voit successivement MM. Jean Fremont, Louis Geoffroy, De la Faye, De Villermola, de la Goudalie et Jean Gaschier. Les Jésuites y revinrent de nouveau le 28 septembre 1717 et leur direction comme celle des sulpiciens fut éminemment utile à l'avancement matériel et intellectuel de la petite colonie: Le Revd. M. Poulin, chanoine, desservait LaPrairie du 21 octobre 1725 au 24 août 1728, et un recollet, le P. Nicolas Albert Couturier, du 13 avril au 5 novembre 1731. Les desservants furent pour la plupart ensuite des prêtres séculiers, parmi lesquels on remarque feu M. le Grand Vicaire Manseau et M. Michel Power, qui devint plus tard le premier évêque de Toronto et fut sacré à Laprairie. Les Revd. PP. Jésuites Chazelle, Tellier, Maingay et Vignon s'y succédèrent tour à tour depuis le 2 Juillet 1842 au 20 juillet 1854. Le 29 juillet de cette année, le Revd. M. Isidore Gravel fut nommé curé de la paroisse, fonction qu'il occupe encore et remplit avec une sollicitude et une habileté que ses paroissiens savent hautement apprécier.

Il a fallu beaucoup d'efforts et d'esprit de sacrifice de la part des différents prêtres qui ont fait successivement de Laprairie le théâtre de leur zèle apostolique. Durant longtemps la maison des missionnaires servit de temple religieux. Les habitants de la côte Lambert purent voir s'élever en 1675 une petite chapelle, dont le terrain et la bâtisse furent donnés par Pierre Pera et Denise Lemaistre, sa femme, «portés par un mouvement de piété,» comme dit l'acte de donation. On cessa d'y célébrer le culte en 1708. En 1682, les habitants de Laprairie préparèrent un autre local pour les services religieux. C'était une construction en bois bâtie à peu près sur le terrain occupé par l'Eglise actuelle et dont la bénédiction eut lieu le 27 avril 1687. On n'y comptait que neuf bancs et le revenu annuel ne dépassait pas 62 louis. En 1694 une cloche fut achetée par le marguillier. Ce dut être la première. On voulut plus tard bâtir une Eglise en pierre, qui fut benite le 1er Septembre 1708, après son achèvement par M. de la Colombière, Grand Vicaire du diocèse et grand archidiacre du chapitre de Québec. Cette nouvelle église avait 80 pieds de long sur 30 de largeur et 20 de hauteur. La bénédiction d'une seconde cloche eut lieu le 10 août 1722 et d'une troisième, le 31 juillet 1768. En 1840, on se mit en œuvre pour la construction d'une nouvelle église en pierre et Mgr. Bourget consacra le nouvel édifice le 18 novembre 1841. Cette église est magnifique. Construite dans le style grec, son architecture est vraiment réussie. Dans l'automne de 1856, on la couronna d'un superbe cloche où bientôt quatre magnifiques cloches feront retentir leurs pieux et solennels accents.

Il y aurait bien d'autres souvenirs historiques à esquisser, mais il nous faudrait trop d'espace pour leur donner un peu de développement. D'ailleurs, l'histoire de Laprairie a déjà paru en 1864 dans l'*Année Religieuse* et elle sera publiée de nouveau plus au complet dans l'histoire des paroisses du Bas-Canada, qu'a entreprise M. L. A. Huguet Latour, et dont M. le curé Gravel sera l'auteur.

Venons-en sans plus tarder aux détails de la fête d'hier.

CÉLÉBRATION RELIGIEUSE.

C'était un vrai jour de solennité religieuse. Toute la population a voulu y prendre part. On avait érigé dans le village plusieurs arches de verdure dont la première portait pour inscription : "Soyez le bienvenu." Une autre élevée en face de l'Eglise contenait l'inscription suivante : *Viva Pio Nono. Ad multos vivere annos.* On y remarquait de plus deux superbes cadres dont l'un renfermait le portrait de Sa Sainteté Pie IX et l'autre celui de Sa Grandeur l'Evêque de Montréal. Depuis la maison de la Providence jusqu'à l'église, on avait érigé une double haie de sapins et de distance en distance flottaient plusieurs bannières.

La procession se forma d'abord à l'église, puis se rendit à la chapelle de l'Asile de la Providence, pour y faire la translation solennelle des reliques de Ste. Pacifique, magnifiquement enchassées. C'est le Revd. M. Gravel qui les a apportées de Rome lors de son dernier voyage. Les os de cette sainte martyre reposaient depuis des centaines d'années dans les catacombes, où on les a decouverts il y quelques mois. La chapelle était bien ornée et sur les murs se détachaient plusieurs sentences religieuses. Mgr. Bourget prononça quelques prières, puis aux pompiers revinrent l'honneur de porter ces précieuses reliques, qui furent deposées près de l'autel lateral, à droite de l'Eglise.

L'Eglise était alors littéralement remplie : tout le local disponible avait été envahi. Dans le chœur, on remarquait Leurs Grandeurs les Evêques de Montreal et de Burlington, Mgr. Raymond, supérieur du Seminaire de St. Hyacinthe ; le Revd. P. Antoine, supérieur des Oblats ; le Revd. P. Lajoie, supérieur des Clercs St. Viateurs ; les Revds. MM. Giband et Lacan, sulpiciens ; les Revds. PP. Vignon et Braun, jésuites ; le Revd. M. Poiré, V. G., curé de St. Anselme (Québec), et le Revd. M. Hicks, chanoine.

Il y avait aussi le Rev. M. Dufresne, de l'évêché ; le Revd. P. Buertin, O. M. I., curé du Sault St. Louis ; les Revds. MM. E. Birs, curé de St. Sulpice, Aubry, curé de St. Jean ; Lavallée, V. G., St. Vincent ; Guyon, curé de St. Eustache ; Loranger, curé de Lanoraie ; Morrisou, St. Cyprien ; F. Brassard, curé de Vaudreuil ; Chevrefils, curé de Ste. Anne ; H. Beaudry, curé de St. Remi ; Poulin, curé de Ste. Philomène ; Hurteau, curé de St. Constant ; G. Beaudry, curé du Côteau St. Louis ; Geoffroy, curé de Hemmingford ; Lausier, curé de St. Philippe ; Morin, curé de St. Jacques ; J. Primeau, curé de Sherrington ; Lussier, curé de Chateauguay ; Rochette, curé ; Thibault, curé de Longueuil. A. Dupuy, curé de Ste. Elizabeth ; Piché, de Terrebonne ; Lesage, curé de St. Valentin ; Barrette, curé de St. Luc ; Langlois, curé de Saint Hubert ; Séguin, vicaire de Verchères ; Pepin curé de St. Antoine ; Salmon, vicaire aux Tanneries ; P. Dufresne, Collège de St. Hyacinthe ; E. Lévêque, curé de St. Marc ; O'Donnell, curé de St. Denis ; L Girouard, curé de Saint Simon ; M. Archambeault, curé de St. Hugues ; St. Aubin, curé de St. Georges ; Lemay, curé de St. Charles ; St. Georges, curé de St. Athanase ; Lasalle, curé de Belœil ; E. Gravel, du Collège Ste. Marie ; A. Gravel, du Collège de Sorel ; J. Coderre, vicaire de St. Antoine ; Heirinch, sous-diacre du diocèse de Oregon.

Un chœur habilement exercé exécuta plusieurs beaux morceaux de chant sous l'intelligente direction du Revd. M. Allaire, de St. Hyacinthe, puis après la messe célébrée par le Révérend M. Brassard, curé de Vaudreuil, Mgr. Raymond monta en chaire et prononça le sermon de circonstance en prenant pour texte le verset 14ème du Chap 12 de l'Exode: *Habetis hunc diem in monumentum et celebratis eum solennem Domino in generationibus vestris.*

Mgr. Raymond dit que c'est avec raison que la paroisse de Laprairie célèbre l'anniversaire deux fois séculaire de son existence. Ce fait est rare et remarquable dans notre âge, accoutumés que nous sommes à voir crouler tant de dynasties, tant d'institutions, et tant de choses qui semblaient défier les ravages du temps. Au milieu des ruines qui se font de toutes parts, la paroisse de Laprairie a su maintenir les pieuses traditions que lui ont légués les premiers colons de cette belle partie du St. Laurent. Elle a vu ses générations défiler tour à tour, venant puiser leur force au pied des autels, se nourrissant à la même table du même aliment sacré et venant nouer les liens indissolubles d'une fraternelle amitié.

Aussi est-ce avec raison, répète-t-il, que cette paroisse remercie le Seigneur de son existence longue et bénie par une fête qui en perpetuera le souvenir. Et pour cela elle a su épargner ni zèle, ni efforts. Rien n'a manqué pour donner à la fête tout l'éclat possible. En effet, on y remarque une réunion considérable de fidèles, des lévites en grand nombre et deux prelats dont les vertus et les éminentes qualités sont l'objet d'une si grande édification et d'une si haute admiration dans leurs diocèses respectifs.

Mgr. Raymond montre ensuite que Laprairie est une paroisse réellement privilégiée. Il decrit son site l'un des plus beaux que l'on puisse voir. Laprairie est baignée par le St. Laurent et plusieurs autres rivières. A quelques milles plus haut on entend gronder le Sault St. Louis, en face, le Pont Victoria, cette magnifique création du génie humain, puis la grande métropole du Canada assise le long du grand fleuve et élevant dans les airs sa magnifique couronne de verdure du Mont-Royal. Partout où le regard peut s'étendre, c'est un panorama aux plus riches tableaux qui se déroulent. Ici, la grande et belle plaine, là bas des montagnes qui s'effacent dans la brume en dentellant l'horizon.

Puis, l'habile prédicateur trace à grands traits l'historique religieux de la paroisse de Laprairie, et montre ce que les Jesuites, les Sulpiciens et leurs successeurs ont fait tour à tour dans l'intérêt spirituel et moral de leurs fidèles. Il rappelle les combats soutenus par les premiers colons pour défendre le sol contre l'envahisseur, cite des exemples de leurs vertus et rappelle que le poste de la Rivière du Portage, où stationnèrent quelque temps les Iroquois du Sault St. Louis, fut le théâtre des héroïques vertus de l'illustre vierge iroquoise Catherine Tekahkouitha. Il parle aussi du couvent des Sœurs de la Congregation, dont l'établissement remonte presque à la naissance de la paroisse et fait l'eloge de ces dévouées filles de la Sœur Bourgeois, qui ont affronté tous les dangers des premiers colons pour donner l'éducation religieuse et faire des femmes vraiment chrétiennes de leurs élèves. Ils mentionne successivement les sœurs de la Providence, dont l'inaltérable dévouement est déjà récompensé par les bénédictions du pauvre et de l'orphelin, la maison d'éducation régie par une communauté si zelée—les clercs St. Viateur,—les nombreuses confréries et associations religieuses qui attestent la piété de la paroisse, laquelle n'a vraiment rien à désirer aux autres en moyens de sanctification.

Mgr. Raymond fait allusion aux reliques précieuses que la paroisse possède. Il donne comme exemple Ste. Pacifique, cette vierge chrétienne qui a porté ses vertus jusqu'à l'héroïsme et sur laquelle semble se refléter un rayon divin. Elle a tout sacrifié pour Dieu, en vain on a voulu la ramener au culte des idoles, en la menaçant dans le cas de refus d'exposer son corps au feu. Elle répond : «Je suis chrétienne.» On l'etend sur un chevalet, on disloque ses os, on rôtit ses chairs sur lesquelles on passe des lames brûlantes, elle répond toujours : "Je suis chrétienne," et elle meurt martyre de la foi, qui lui donnait la force d'endurer de pareilles tortures. Cette vierge sera une nouvelle patronne pour la paroisse et obtiendra les bénédictions de Celui pour lequel elle s'est immolée.

Mgr. Raymond ajoute que l'acquisition de trois magnifiques cloches est une nouvelle preuve de la générosité des paroissiens et loue les efforts de leur pasteur, auxquels ils savent si bien s'associer. Il fait quelques remarques sur la signification de la cloche, dont les volées joyeuses ou tristes sont toujours pour le chrétien un langage inspiré, qui lui fait élever son âme et ses sentiments vers le divin créateur.

Le prédicateur termine en exhortant l'assistance de rester toujours fidèle aux principes de foi et de fuir les principes d'impiété et d'incrédulité, qui bouleversent aujourd'hui l'Europe et chassent la paix du cœur et ces saintes émotions qui remplissent le chrétien d'un indicible bonheur.

Après le sermon, eut lieu la bénédiction des cloches par Sa Grandeur Mgr. Bourget. Toutes trois ont été achetées à Londres et sont d'un poids considérable ; leur son est fort harmonieux. Elles étaient suspendues à quelques pièces de bois bien charpentées et dérobées sous des courants de verdure. Les parrains et marraines des cloches étaient nombreux. Parmi les dernières, il y avait Mesdames Grondin, Varin, Pinsonneault, Normandin, Barret, Ste-Marie, Metras, Lemieux, Doré, Brosseau, etc. Les parrains etaient MM. Louis Grondin, maire, J. Bte. Varin, Pinsonneault, M. P. P., De Lorimier, Louis Plante, J. B. Barbeau. Louis Page, François Lemieux, Jacques Perron, Dumontet, Charles Moquin, Sr., Chas. Beauvais et Louis Lefebvre. Le clergé et les citoyens s'empressèrent à leur exemple de faire sonner l'airain, en déposant de généreuses offrandes, qui ont dû former un joli montant. Nous devons noter que M. Therrien, député à la Chambre Locale, avait été invité à servir de parrain. Il n'a pu se rendre à l'invitation, mais il a envoyé la jolie somme de $80 comme sa quote-part de contribution.

M. Louis Grondin, maire, présenta ensuite l'adresse suivante à Sa Grandeur Mgr. Bourget :

A Sa Grandeur Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

Monseigneur,

Groupés autour de Votre Grandeur en ce jour à jamais mémorable pour cette paroisse, nous, les paroissiens de Laprairie, éprouvons le besoin d'épancher nos cœurs et de proclamer hautement, devant ces Vénérables Prelats, et ce nombreux clergé, qui nous honorent de leur présence, les sentiments qui s'y pressent. Si nous reportons nos souvenirs, en arrière, si nous considérons les évènements dont cette paroisse a été le théâtre, et le développement qu'elle a atteint, depuis le jour où, il y a deux cents ans, les enfants de St. Ignace en faisaient la fondation, nous nous sentons l'obligation de bénir la Providence. Mais en bénissant la Providence nous devons penser aussi à ceux dont elle s'est servie pour nous faire du bien. Oui, notre gratitude est due et acquise aux fils de St. Ignace, qui ont fondé cette paroisse et qui l'ont dirigée longtemps et à diverses époques ; aux enfants du Séraphique St. François et à ceux de M. Olier, qui lui ont successivement donné leur ministère. Et, assurément ce n'est pas une petite jouissance pour nous que de voir en ce jour des membres de deux de ces compagnies prendre part à notre fête de famille paroissiale. Qu'ils veuillent bien accepter l'expression de notre gratitude et croire que leur souvenir est loin d'être effacé du milieu de nous.

Nous aimons aussi à rappeler ici qu'il n'y a pas moins de cent quatrevingt-douze ans que les filles de Ste. Marguerite Bourgeois donnent l'éducation aux enfants de cette paroisse et nous savons apprécier le grand bien qui en résulte. Pour être d'une institution plus récente la maison de la Providence avec sa salle d'Asile et l'établissement des clercs de St. Viateur ne nous sont pas moins chers, parce que nous savons le bien que l'un et l'autre font au milieu de nous.

Si nous passons des temps anciens à l'époque actuelle nous arrivons en présence de celui qui nous a toujours traités avec la bonté d'un père et à qui, nous aimons à le reconnaître, nous sommes redevables de faveurs particulières. En effet, Monseigneur, combien de fois depuis trente ans ne nous avez vous pas donné des témoignages frappants de votre bienveillante sollicitude pour nous, et nous pourrions dire d'une sorte de prédilection. Aujourd'hui encore Votre Grandeur veut bien nous en donner une preuve en venant présider aux solennités de cette belle fête.

Ce n'est pas, nous aimons à le faire remarquer, ce n'est pas, Monseigneur, la première fois que votre Grandeur daigne nous visiter en dehors des visites générales et officielles de son diocèse, et la visite qu'Elle nous fait aujourd'hui avec les cérémonies saintes et les rites sacrés qu'Elle accomplit ; la translation et l'installation dans notre Eglise des Reliques saintes ; la bénédiction de ces instruments qui seront pour nous désormais la voix de Dieu nous appelant au temple et qui diront nos joies comme nos douleurs, nos espérances comme nos craintes, sont autant de bienfaits pour lesquels nous remercions votre Grandeur.

Apart ces faveurs particulières nous avons bénéficié comme vos autres diocésains des fruits de votre longue mais toujours sage, discrète, zélée, prudente et ferme administration, et comme tous vos diocésains nous sommes pénétrés pour votre personne, Monseigneur, de sentiments de vénération, de respect, de soumission, de reconnaissance, de filial amour et d'entier devouement. Nous prions le Seigneur de prolonger vos jours si précieux pour ce diocèse : de les prolonger pour vous donner de voir le couronnement de vos entreprises. Et à cette occasion, Monseigneur, quoique votre Grandeur n'en ait certainement pas besoin, nous vous dirons qu'Elle a toute notre approbation pour la construction de sa Cathédrale et que nous l'aiderons volontiers en suivant le mode qu'Elle a réglé et qui nous a été expliqué ; et nous sommes heureux de pouvoir dire que nous nous sommes de suite organisés comme Elle l'avait suggéré.

Comme nous n'avons pas eu encore l'occasion de le faire, nous vous remercions Monseigneur, de la faveur et de l'honneur que vous nous avez faits, en choisissant notre digne Curé pour vous accompagner pendant votre dernier voyage à Rome pour le Concile, du Vatican. Son séjour, dans la Ville Eternelle a eu pour nous plusieurs avantages qui nous dédommagent de l'ennui de sa longue absence. Nous signalerons les pouvoirs et facultés spirituels avec lesquels il nous est revenu et qu'il exerce en notre faveur, le corps saint et les autres reliques précieuses qu'il a obtenus pour sa paroisse et plus spécialement l'affiliation de notre église paroissiale à la Basilique de Notre-Dame de Lorette, qui renferme la Sainte Maison qu'habita la Ste. Famille à Nazarette, et à celle de St. Jean de Latran, la maîtresse et la mère de toutes les autres églises du monde entier; affiliation qui met à notre portée les faveurs spirituelles accordées par les Souverains Pontifes à ceux qui visitent ces Basiliques célèbres. Mais il est un autre avantage auquel, nous sommes certes loin d'être indifférents. Identifiés avec notre propre Pasteur, nous demeurions par lui unis à Votre Grandeur pendant sa longue absence et nous etions pour ainsi dire présents à l'auguste et sainte assemblée. Aussi l'avons nous suivie autant que possible avec le plus vif intérêt, avons nous accueillie ses décisions avec bonheur et avons nous adhéré de cœur et d'âme au dogme de l'infaillibilité pontificale. C'était notre foi, à nous de vieille date, nous qui habitons un sol que nos ancêtres et nos devanciers ont arrosé de leurs sang lorsqu'ils y étaient massacrés en haine de la civilisation et de la foi. Puis à nos yeux ce dogme est le salut des sociétés modernes, si malades aujourd'hui et qui ne peuvent manquer de tomber en dissolution si elles ne se cramponnent au roc inébranlable de l'église et si elles ne prennent pour guide le phare lumineux, le Vicaire de Jésus-Christ, de notre St. Père le Pape.

Nous connaissons assez, Monseigneur, les sentiments de Votre Grandeur envers le chef visible, de l'église et le St. Siége, et spécialement envers la personne du magnanime et immortel Pie IX, pour comprendre sa tristesse et sa douleur profonde, dans ces jours mauvais où ce Grand Pontife, notre père commun est prisonnier dans son palais, après avoir été, en violation des droits les plus sacrés, contre le droit des gens et contre la foi jurée, depouillé de ses Etats par un malheureux Prince, qui ne sait plus qu'obéir aux exigences impies et sacriléges de la révolution. Nous déplorons dans l'amertume et dans toute la sincérité de nos cœurs, ces tristes évènements et nous protestons de toute l'énergie de nos âmes contre cette force brutale qui dépouille Notre-Père, le réduit à la gêne la plus extrême et enveloppe de deuil ses vieux jours. Avec Votre Grandeur nous sentons cette grande infortune et avec Elle nous supplions la divine bonté d'abréger ces jours d'épreuve et de faire luire au plus tôt les jours du triomphe du bien sur le mal et de celui de l'Eglise et son chef sur tous leurs ennemis.

De nouveau, Monseigneur, nous vous remercions de ce que vous avez fait pour nous et nous prions Votre Grandeur de vouloir bien ne pas nous laisser sans nous bénir.

Laprairie, 17 Novembre 1870.

Mgr. Bourget répondit en termes émus et appropriés, et félicita cordialement les paroissiens pour la générosité et l'esprit de foi dont ils venaient de donner une nouvelle preuve.

Puis, l'assistance qui encombrait alors l'Eglise se dispersa sous l'effet des plus douces émotions.

Un grand diner fut ensuite servi au presbytère sous les soins de M. le curé Gravel, dont le dévouement et la remarquable activité ne sauraient être passés sous silence. Son digne Vicaire, le Revd. M. Procul Belanger, et M. Pelletier, directeur de l'établissement des Clercs St. Viateur de Laprairie, ont su aussi seconder des efforts qui ont eu tant de succès.

Nombre de membres du clergé présents se sont embarqués à bord du *Laprairie*, tout pavoisé pour la circonstance. Nos Seigneurs Bourget et Goesbriand comptaient au nombre des passagers qui se sont rendus à Montréal.

BULLETIN MUSICAL.

Nous apprenons que M. Gustave Jacquard doit donner un grand concert à la Salle des Artisans jeudi prochain, 24 novembre, avec le concours de M. Jehin Prume, si aimé du public montréalais. Nous espérons que la réunion de ces deux talents au-dessus de tout éloge, offrira un nouvel attrait aux amateurs de musique, et que chacun d'eux se fera un devoir d'aller les entendre dans le grand duo sur les motifs de l'opera des *Huguenots*, par Vieux Temps et Lervais. Mademoiselle Hoerner et M. Bears sont aussi des noms assez connus du public pour qu'il ne nous soit pas nécessaire de leur adresser des éloges que tant de fois ils ont merités. Cette soirée fera, nous l'espérons, époque dans les annales musicales de Montréal.

Bruits du Jour.

(*Contributions particulières de la Minerve.*)

DE QUÉBEC.

On pense que l'inauguration du chemin Gosford aura lieu samedi prochain.

D'OTTAWA.

Voici les noms des membres de la nouvelle commission sur les canaux :

ONTARIO.—MM. Gzowski, Toronto ; D. D. Clavin, Kingston ; George Laidlaw, Toronto. QUÉBEC.—MM. Hugh Allan, Montréal ; M. Garneau, maire de Québec. NOUVELLE-ECOSSE.—L'Hon. M. Stairs, d'Halifax. NOUVEAU-BRUNSWICK.—M. A. Jardine, de St. Jean.

M. Samuel Keefer en est le secrétaire. La commission devra avoir sa première réunion le 24, et nous pensons qu'elle devra s'occuper de l'élargissement du Canal Welland, du creusement des rapides du St. Laurent et de la Rivière St. Laurent, entre Montréal et Québec, de l'amélioration du Canal Rideau, et du développement du commerce par cette voie, et la construction du Canal du Sault Ste. Marie, entre le Lac Supérieur et le Lac Huron.

Le lieut.-gén. Lindsay et le col. Woolseley doivent être reçus de l'Ordre de St. Mishel et de St. Georges ; le col. Foielden, le lieut.-col. Irvine et les lieut.-cols. Jarvis et Casault, seront reçus du même ordre.

LA MINERVE

VENDREDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1870.

LA QUESTION D'ORIENT. Nous sommes dans l'ère des solutions. Après la question romaine, réglée d'une manière qui n'est pas du tout la solution, arrive la question d'Orient que la Russie vient d'ouvrir officiellement en annonçant son intention formelle de ne plus exécuter certaines parties du traité de 1856, ce qui équivaut à l'annulation de tout le traité. Le ton cassant du document, la décision de la Russie, qui sans même avoir posé aux puissances signataires l'opportunité d'une discussion veut se soustraire à ses obligations, indiquent chez elle un désir assez vif d'aggression.

Avec les idées modernes, il n'y a rien que de naturel dans cette démarche, puisque c'est la force qui fait la loi, si la Russie se sent capable de résister aux violences du traité de 1856, le traité n'a plus de valeur. Le droit de la force est aussi le droit de la revanche.

Tout le monde prévoit depuis longtemps que cette énorme puissance de 80,000,000 d'âmes finira par demander une satisfaction pour les humiliations de la dernière guerre d'Orient et tout le monde croit voir aussi que jamais les circonstances n'ont été aussi favorables pour elle qu'à notre époque.

La France ôtée de son chemin, l'Angleterre ne parait pas devoir l'inquiéter. L'Autriche qui doit la craindre peut aussi avoir intérêt à la flatter, parce que ses nombreuses populations slaves n'ont pas besoin d'un gros choc pour se décider à chercher l'assimilation de l'élément slave par excellence qui domine en Russie.

La Russie semble, pour le moment, maîtresse de la politique européenne et l'Angleterre verra peut-être trop tard que son indispensable alliée n'existe plus pour elle. Ce qu'il y a de sûr c'est que la Russie se prépare à la guerre. Toutes les correspondances nous apprennent qu'il règne une activité incroyable, et inconnue depuis la guerre de Crimée, dans tous les services du gouvernement, et principalement dans ceux des finances et de la guerre.

Les principaux entrepreneurs, surtout ceux des lignes communiquant à la mer Noire, ont reçu l'ordre de pousser leur travaux avec la plus grande activité. Le Czarewitz a fait le vide autour de lui, et il n'est plus entouré que de Russes appartenant au vieux parti moscovite.

Son Altesse Impériale le grand-duc Constantin, se montre très-occupée depuis quelque temps. Elle donne des soins tout particulier à la grande usine métallurgique impériale qu'elle a depuis quelques années établie à Zmaika.

Nous ne saurions être indifférents à ces menaces, quand nous songeons que la première victime d'une nouvelle guerre d'Orient, ce sera l'Angleterre et que les premiers alliés de la Russie seront nos voisins.

Il est remarquable que, depuis quelques semaines, la question de l'*Alabama* s'est réveillée, avec une activité, dont les causes apparentes ne se faisaient pas voir. Serait-ce sur le programme et l'*Alabama* serait-il la difficulté préliminaire que l'on jette dans les jambes de l'Angleterre pour gêner ses mouvements ? Sur ce terrain alarmant, nous ne voulons pousser les prévisions trop loin.

LE RECENSEMENT ET LES 80 CENTINS. Le *Courrier de St. Hyacinthe* signale une erreur dans laquelle nous sommes apparemment tombé à propos du recensement, quand nous avons dit que chaque âme vaudra 80 centins. Prise à la lettre, notre proposition est certainement une fausseté, et nous aurions pu, avec un peu plus d'espace et de temps, lui donner quelques développements qui l'auraient expliquée.

Lors de l'Union, la constitution était bien explicite sur l'égalité de la représentation et le Haut-Canada, plus que le Bas-Canada, l'acceptât sans mot dire. Les choses allèrent bien tant que le Haut ne finit pas par avoir la majorité. Mais alors la constitution ne fut plus un obstacle et le cri de la *Représentation sur la Population* devint le refrain qui nous poussa à la Confédération.

Le caractère haut-canadien n'est pas changé. La base du subside de 80 centins par tête est irrévocablement fixé, nous le savons, et le prochain recensement ne devra pas avoir pour effet de le changer. Mais si, par malheur, la proportion de notre minorité devait augmenter aux prochaines élections, et s'il était constaté que le subside du Haut-Canada ne représente plus que 60 ou 65 centins par tête, quand celui du Bas-Canada en représentera 70, l'agitation recommencerait immédiatement. C'est pourquoi nous avons dit que chaque âme vaudra 80 centins parce que toute disproportion de population avec le Haut-Canada nous mettra de nouveau aux prises avec notre sœur province, qui recommencera ses jérémiades. Nous espérons pouvoir maintenir notre proporiton et continuer à mériter sans reproche nos 80 centins par tête. Autrement, le Haut-Canada nous accusera de les avoir par charité. Voilà comment chaque âme nous vaudra 80 centins, sinon à titre d'augmentation, du moins à titre de conservation.

JUSTICE POUR TOUS. Nous trouvons dans le *Journal de Québec* un article très vigoureux sur le chemin de fer du Nord, et nos dépêches nous transmettent l'analyse d'un discours de l'Hon. M. Cauchon qui n'est pas moins énergique. Cette vigueur a bonne mine, puisqu'elle ne peut être que l'indice d'une forte résolution d'arriver à l'exécution. Plus la compagnie montrera de vitalité, plus les sympathies publiques la supporteront. Le succes, pensons-nous, n'est plus qu'une question de semaines, et la manière de s'y prendre est l'unique problème qu'il reste à résoudre.

Nous ne connaissons pas la nature des relations qui existent entre le gouvernement et la compagnie ; mais nous trouvons dans l'article du *Journal* un mot qui nous donne à penser que l'entente n'est pas parfaite et que notre confrère veut exercer l'intimidation quand il dit : "Que resterait-il à faire à la compagnie ? Refuser avec regret, rester dans ses droits certains, et les assurer par une activité accélérée ou succomber à l'arbitraire."

Ce passage tend à jeter de l'odieux sur le gouvernement en autant qu'il cherche à le faire passer comme la cause du non succès, dans le cas ou le délai pour la concession des terres ne serait pas accordé.

S'il faut parler de droits, la compagnie n'a pas le moindre droit d'exiger une extension de délai et si elle succombe sur ce point, ce ne sera pas la faute du gouvernement, ce sera la sienne propre. Il y a quatorze ans que la Compagnie jouit de sa charte ; elle a eu le temps nécessaire d'avoir ses terres. Si elle est aujourd'hui en retard, elle ne peut se plaindre qu'aucun ambarras sérieux lui ait été jeté dans les jambes et si elle laisse expirer le délai, il ne faut pas accuser le gouvernement d'arbitraire, de ce qu'il laisse les choses aller leur train. Il n'est pas raisonnable d'exiger que l'on tienne en suspens pendant 15 ou 20 années 2,700,000 âcres pour attendre le bon plaisir d'une Compagnie, qui, au bout du compte, pourra fort bien declarer qu'elle n'en a pas besoin. Si la Compagnie trouve que le public lui doit des considérations, le public trouve aussi que la Compagnie lui en doit.

C'est notre ardent désir que le gouvernement vienne au secours de la Compagnie du Nord de la manière qui conviendra d'avantage aux intérêts publics. Si ce sont les terres qu'il faut, qu'on les accorde ; mais qu'il en soit tenu compte au public.

Après 1872, toute continuation de charte est une faveur. Du moment que c'est une faveur, le pouvoir public la doit à tous ceux qui la méritent. Le Chap. 112 des 19 et 20 Victoria, met 4,000,000 d'âcres de terre à la disposition des compagnies amalgamées du Lac Huron et de Québec. Le chap. 80 de la 24ème Victoria en simplifiant l'amalgamation met 2,7000,000 âcres à la disposition du chemin de Québec à Montréal et 12,000 âcres par mille à la disposition du *Canada Central.* S'il est juste, comme la chose ne fait pas doute, de continuer les faveurs attachées à la charte du chemin du Nord, il est également juste de continuer les mêmes faveurs au Canada Central. Les deux entreprises se complètent et dépendent l'une et l'autre.

Le pays en général ne tirera un véritable avantage de la construction du chemin du Nord qu'en autant que celui d'Ottawa sera fait. Nous espérons donc que toute concession pour favoriser une ligne sera étendue à l'autre et nous formons des vœux pour que les lumières et la sagesse du gouvernement provincial l'engagent à donner à ces deux projets l'encouragement qu'ils méritent.

LA MISSION DU LAC DES DEUX-MONTAGNES. Dans notre article sur la mission du Lac des Deux-Montagnes, nous avons prouvé entre autres choses: le droit de propriété exclusif du Séminaire de St. Sulpice à cette seigneurie ; les sacrifices pécuniaires et autres faits durant les dernières années par les Sulpiciens pour maintenir cette mission ; l'injustice des plaintes proférées par les sauvages contre la conduite du Séminaire ; et la large part prise par les ministres suisses dans les malheureux troubles qu'ils se sont efforcés de fomenter.

Naturellement, cela ne plait guère au *Witness.* Mais sentant l'impossibilité de faire une réponse sérieuse, il se borne à une bien courte et chétive argumentation.

Le *Witness,* avant de se faire l'écho des sauvages mécontents, aurait dû ne pas perdre de vue qu'ils n'ont aucun titre aux terres de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes. Ceux-ci prétendent avoir des droits et on a vu un chef Iroquois se rendre sur le domaine des messieurs du Séminaire et adjuger solennellement à chacun des sauvages présents l'étendue du terrain que chacun d'eux aurait à l'avenir le pouvoir d'occuper. Mais cette prétention ne saurait être soutenue au point de vue de la loi, qui a maintes fois reconnu les droits du Séminaire.

Car, la mission du Lac des Deux-Montagnes n'est pas comme celle du Sault St. Louis ou de bien d'autres, qui, de fait, appartiennent aux sauvages, mais dont le gouvernement s'est constitué l'administrateur pour leur bénéfice. C'est tout le contraire. Les messieurs de St. Sulpice sont les propriétaires de ce domaine tout comme s'il s'agissait d'une seigneurie privée et les sauvages ne peuvent y demeurer qu'en autant qu'il plaira au Séminaire. Ce droit exclusif leur a été garanti par les concessions royales, pour la bonne raison que les dépenses des Sulpiciens sur cette mission ont dépassé la valeur même de la seigneurie qui leur a été concédée. Voilà ce que le *Witness* oublie ou ce qu'il gagnerait à apprendre.

Il est vrai que la mission a été fondée dans l'intérêt moral et spirituel des sauvages. Mais depuis quand les Sulpiciens se sont-ils soustrait à leurs obligations sous ce rapport ? Nous avons démontré, par des chiffres authentiques, les sacrifices considérables qu'ils ont faits annuellement pour donner l'instruction religieuse aux sauvages et rien n'a été prouvé qui puisse mettre en doute la sollicitude constante de ces dévoués missionnaires. Que nombre de sauvages apostasient et tombent dans les filets suisses ! C'est déplorable. Mais c'est leur affaire. Cela ne saurait rien changer à l'ordre de choses existant. Quand bien même la mission entière serait transférée ailleurs, les droits des Sulpiciens n'en sont pas atteints. Les deux actes de concession du roi de France, ratifiés plus tard par les autorités anglaises, l'énoncent formellement.

Le *Witness* donne pour cause au mécontentement des sauvages, le refus du Séminaire de leur permettre la vente du bois. Mais les sauvages ont-ils ce droit ? Voilà ce que notre confrère ne saurait prouver. Leurs plaintes sont donc conséquemment injustifiables. Les sauvages pourraient tout aussi bien maugréer parce que le Séminaire ne sustente pas entièrement leurs familles.

Comme nous l'avons expliqué, les sulpiciens donnent libéralement aux sauvages le bois nécessaire pour le chauffage ou leurs constructions. Mais il leur est défendu de vendre du bois sans permission. Autrement, les forêts autour du Lac des Deux Montagnes seraient depuis longtemps détruites, et où les sauvages prendraient-ils ensuite du bois pour se chauffer ? Quand les sauvages se sont avisés de couper du bois ou d'en vendre à leur profit, le Séminaire a poursuivi les vendeurs ou les acquéreurs devant les tribunaux et ils n'ont jamais manqué d'être condamnés.

Ce n'est pas la première fois du reste que des difficultés sont suscitées à propos de cette vente du bois. Vers la fin de 1837, M. Hughes, alors surintendant des sauvages, avait permis à ces derniers de couper et vendre du bois à leur profit. Mais il fut obligé de revenir sur ses pas, sur l'injonction de Sir John Colborne. Le Révd. M. Quiblier, alors supérieur du Séminaire, se plaignit au Gouverneur des déprédations considérables faites par les sauvages, qui avaient cédé à des conseils intéressés, et Sir John Colborne lui répondit comme suit par l'entremise de M. Hughes :

"*Yesterday, the 28th instant* 1838, *I had the honor of an interview with His Excellency in order to put a stop to the disputes pending between the Principal of the Seminary and the said Indians. His Excellency is pleased to command that the Indians be desired (through the Chief Superintendent in Department), to desist cutting more wood on the Domain of the Seigniory of the Lake of Two Mountains without permission.*"

Le *Witness* veut atténuer le rôle joué par les ministres suisses dans ce différend. Mais il n'y réussira pas. Quand bien même nous n'aurions que la correspondance publiée sur la demande de M. MacKenzie pour nous convaincre de leur complicité active, ce serait plus que suffisant. Car, dans les pétitions au gouvernement qu'ils ont rédigées ou inspirées, on s'efforce beaucoup moins d'appuyer les droits illusoires des sauvages que d'injurier la religion catholique et de déblatérer contre les sulpiciens, "ces prétendus successeurs de Saint-Pierre vivant dans un palais somptueux, couvert de pourpre et des étoffes les plus fines et chargeant leurs tables des mets les plus délicats." Aussi, nous n'avons rien à rectifier à l'égard de ces braves apôtres, que nous aimerions à voir suivre quelque temps le régime austère des sulpiciens, pour en parler avec une meilleure connaissance de cause. Car ils ont utilisé des difficultés matérielles qui n'ont rien de nouveau, pour exciter les sauvages à la haine contre les sulpiciens et les entraîner dans le giron suisse. Aussi, personne ne s'y trompe. M. MacKenzie n'a vu dans toute cette affaire qu'une difficulté religieuse, le gouvernement a opiné dans le même sens et le *Witness* ne saurait assez berner le public pour assigner une autre cause à ce malheureux différend.

Informations Générales.

ACTUALITÉS.

M. L. A. Sénécal, qui a entrepris la construction du chemin à lisses de bois de Richelieu, Drummond et Arthabaska, s'est déjà mis à l'œuvre avec une grande vigueur. Trois partie d'explorateurs sont à faire le tracé et les travaux vont marcher rapidement. On sait que par son contrat, M. Sénécal a $5,000 par mille.—*Constitutionnel.* 2

Le journal d'un correspondant anglais enfermé dans Paris, contient ce qui suit :

Paris, 17 octobre.

La ville est tranquille, mais le cri général est : "Pourquoi Trochu ne fait-il rien ?" Le général, dont les écrits sont connus, a publié en réponse à ces plaintes, une longue lettre dont voici la substance : "J'ai mon plan et je ne me laisserai pas entrainer par l'impatience publique à le mettre à exécution tant que le moment ne sera pas venu. Attendez, ayez confiance." J'avais de tristes pressentiments quand tout le monde croyait au succès, mais aujourd'hui, j'ai moi-même toute confiance." Des bataillons de marche, de quatre compagnies de cent cinquante hommes chacune, doivent être choisis dans les rangs de la garde nationale. Pour le moment on ne désire pas appeler plus de quarante mille hommes de ces volontaires, qui recevront la même solde et les mêmes rations que les soldats réguliers. C'est le premier signe d'opérations actives ayant Paris pour base ; c'est le commencement de la formation d'une armée de secours, manœuvrant dans l'intérieur des lignes. 3

NOTES LOCALES.

ENTREPRISE.—Le *Pays* permettra à ses confrères, *jaloux* de son esprit entreprenant, de ne pas croire à la dépêche qu'il publie hier matin, annonçant que le premier jour de votation a eu lieu à Sorel, et qu'une forte majorité, lui *télégraphie-t-on,* est pour M. Barthe. La votation n'a commencé qu'une journée après la dépêche.

SOIRÉE A LA MAITRISE ST. PIERRE.—La soirée donnée hier soir à la salle de la Maîtrise St Pierre a été intéressante et réussie comme toutes celles, du reste, auxquelles il nous a été donné d'assister précédemment.

Sa Grandeur, Mgr. Bourget avait bien voulu accepter l'invitation qui lui avait été faite d'assister à cette charmante séance, et on y remarquait aussi la presence du Revd. M. Moreau, aumônier des Zouaves Pontificaux, d'un grand nombre de membres du clergé, et aussi de plusieurs zouaves. Une nombreuse assistance se pressait dans la spacieuse salle de la Maîtrise St. Pierre.

La soirée préluda par un air enlevé avec entrain par l'orchestre du cercle St. Pierre.

Le Revd. M. Dédéband exposa ensuite le but de cette soirée, dont les recettes devront être affectées au paiement des dépenses faites pour le rapatriement de nos zouaves Canadiens. Cette soirée, a-t-il dit, est une protestation de notre attachement et de notre dévouement à la cause de Pie IX, qui est celle du monde catholique. Les paroles du Rév. Père furent couvertes d'applaudissements, et un chœur de Demoiselles et de Messieurs chanta ensuite le "Retour des Zouaves" avec beaucoup d'effet.

M Damase Ricard, zouave pontifical, monta alors sur l'estrade et fit un récit circonstancié du voyage et du séjour à Rome des Zouaves canadiens. Il nous fit aussi une description assez minutieuse de la Ville Eternelle et de ses grandioses monuments, tels que le Colisée et la superbe Basilique de St. Pierre.

Il n'oublia pas non plus de nous parler du siége de Rome et de sa capitulation, amenée par l'impossibilité pour les troupes pontificales de résister à un ennemi d'une force numérique écrasante. Le conférencier nous relata aussi plusieurs traits de courage et d'héroïsme accomplis par nos Zouaves Canadiens, signala leur bonne conduite, leur dévouement de tous les instants et paya un juste tribut d'éloges à Sa Grandeur Mgr. Bourget pour les attentions qu'Elle leur avait prodiguées durant son séjour à Rome.

M. Damase Ricard a su intéresser son auditoire, qui à diverses reprises, l'a interrompu par de vifs applaudissements.

Le Revd. M. Moreau prié de prendre la parole, s'excusa de ne pouvoir le faire en promettant toutefois qu'il serait toujours prêt à rendre justice au dévouement et à l'admirable conduite de nos Zouaves Canadiens.

Sa Grandeur Mgr. Bourget adressa alors la parole à l'assistance, et dit que le mouvement des Zouaves, dont on avait voulu lui attribuer l'initiative, était dû à une inspiration, à un souffle d'en haut, et aussi au noble dévouement des enfants du Canada, animés par la foi et le désir de faire triompher la sainte cause de l'Eglise catholique.

Le Revd. Père Dédéband remercia alors l'auditoire, et fit un appel à l'encouragement de ces soirées données dans un but tout à la fois utile et moral. Les remarques du Revd. Père furent très-bien accueillies. Et la foule se dispersa sur l'air de "Vive la Canadienne" joué par l'orchestre bien disposé du cercle St. Pierre.

INCENDIE.—Vers une heure ce matin, un incendie s'est déclaré dans le magasin appartenant à M. Andrew Hayes de la Rue St. Paul. Le feu qui avait pris naissance dans l'étage supérieur et s'était communiqué aux bâtisses adjacentes a fait des dommages considérables.

LES CARABINIERS DU 60ÈME.—Les Carabiniers du 60ième, à part la compagnie qui doit passer l'hiver ici, ont tous laissé la cité. Les derniers se sont embarqués avant hier soir sur le steamer à destination de Québec. Le bagage du régiment avait été transporté à bord le jour du départ, et un peu avant six heures, les hommes, sous le commandement du colonel Williams, s'embarquèrent, après avoir distribué de cordiales poignées de mains à leurs nombreux amis. Au moment où le steamer s'éloignait lentement du quai, les hommes du régiment et la foule qui était venue assister à leur départ, firent entendre des acclamations. La compagnie qui a été laissée ici compte cent hommes, et est commandée par le major Hobson.

ENVOYÉE A L'ASILE.—Elizabeth Kilhoe, âgée d'environ cinq ans, enfant de la femme qui s'est brûlée à mort le printemps dernier dans l'avenue Colborne, n'ayant point de demeure a été envoyée par le Recorder pour dix ans à l'asile du Bon Pasteur.

COUR DE POLICE du 17 courant.—Jacques Philippe Lanthier, vente de liqueurs sans licence, remise à demain ; Guillaume Duval, Flavie Landry, et Moïse Belec, assaut et batterie, discontinué ; Frs. Malo, assaut et batterie, 10 cts. et les frais ou 15 jours de prison ; E. J. Vincent, desertant du service de son maître, cause arrangée ; Jos. Proulx, soupçonné d'avoir volé $24, libéré faute de preuves suffisantes. 3

COUR DU RECORDER, 17.—27 prisonniers furent traduits devant cette cour.

Edouard Dunn, assaut grave, 2 mois de prison ; Elizabeth Guy, vagabondage, $10 ou 2 mois de prison ; Margareth Melville, ivre et insultant Margareth Gailey, $5 ou un mois de prison, Napoléon Roch, charretier, ivre et insultant le colonel Williams, $2.50 ou 15 jours de prison ; George Nelson, arpenteur, ivre dans un carosse, $2.50 ou 15 jours de prison ; Catherine Irwin, ivre et cassant des vitres, $10 ou 2 mois de prison ; Sarah Clifford, ivre dans une cour de la rue McGill, $10 ou 2 mois de prison ; Hugh Havern, pour obstruer le trottoir de la rue Bonaventure, $10 ou 2 mois de prison ; Ellen O'Rurk, ivre sur le Carré Chaboillez, $2.50 ou 15 jours de prison ; James Byrne, cordonnier, ivre et se battant sur la rue Ottawa, $10 ou 2 mois de prison ; John Turner, briqueteur, ivre et desordonné, $2 ou 15 jours de prison. 3

—La paleur accuse un sang qui n'a pas de vitalité et à mesure que le sang de rouge devient blanc ou transparent, le patient devient de plus en plus faible. Ceci est prévenu efficacement par le Sirop Composé ou Hypophosphite de Fellow et par son usage le sang redevient plus sain et les différentes fonctions du corps se font avec plus de facilité.

Prix : $1.50 la bouteille, ou 6 bouteilles pour $7.50.

Francis Candil, Agent, No. 32 Rue Lemoine, Montréal.

PETITE GAZETTE.

—M. Peter Cowan est actuellement le seul Shérif du district de Bedford, M. Foster ayant été nommé magistrat stipendaire.

—Il parait que Sir A. T. Galt ne se présentera pas pour la chambre locale.

—Les rues de Joliette étaient pavoisées et les maisons illuminées le soir de l'arrivée des zouaves.

—La Cour Criminelle du district de Richelieu s'est tenue à Sorel, sous la présidence de l'Hon. Juge Loranger. L'écrou était peu chargé.

—Le *Globe* de Saint-Jean, N. B., dit que l'on vient de terminer, à la fonderie du Phœnix, un nouveau sifflet pour les temps de brouillard, et que l'on doit placer sur l'Ile Cranberry. Il est beaucoup plus grand que ceux que l'on a fabriqués jusqu'ici, et sous des circonstances favorables, il pourra se faire entendre à une distance d'au moins 30 milles. L'Ile Cranberry est considérée, comme l'une des localités les plus dangereuses, à l'entrée de la baie. On a construit aussi un sifflet analogue pour l'Ile d'Anticosti, dans le golfe Saint-Laurent.

—Des soldats prussiens ont fait cadeau à Bismark d'une plume magnifique, avec laquelle il se propose de signer prochainement la paix avec la France. Cette plume, dit-on, est en or, et a la forme d'une plume d'oie, et est incrustée d'une foule de brillants.

—L'état de New-York a élu seize démocrates et quinze républicains au Congrès. Dans la Législature de l'état, il y aura 64 démocrates et le même nombre de républicains.

Télégraphie de toutes les parties du monde.

SERVICE PRIVE DE "LA MINERVE."

LÉGISLATURE LOCALE

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Québec, 17.

La Chambre s'ouvre à 3.15 heures.

M. FORTIER demande si le gouvernement a raison de croire que les incendies qui ont dévasté les forêts cette année dans plusieurs parties du pays sont dus à l'insuffisance des lois existantes pour prévenir et arrêter ces incendies, et si c'est le cas, que le gouvernement se propose d'y introduire cette session une loi pour amender la loi actuelle pour prévenir les incendies dans les forêts, de manière à la rendre plus efficace, et le gouvernement a-t-il arrêté quelque mesure administrative pour faire observer par tout le pays la loi pour prévenir les incendies.

L'Hon. M. CHAUVEAU répond qu'il était très difficile de faire un système forestier complet.

M. LARUE fait savoir qu'il a donné instruction au comité permanent de colonisation de s'enquérir du fonctionnement des sociétés de colonisation.

M. PICARD réfute les objections faites contre ces sociétés, et dit que le gouvernement s'était occupé avec beaucoup de soin des intérêts de l'agriculture et de la colonisation.

M. HEMMMING parle de l'émigration, et dit qu'on devrait amener les étrangers dans ce pays, sans faire aucune distinction de nationalité, de langage ou de mœurs.

M. ROSS adresse des félicitations au gouvernement pour sa politique de colonisation, et dit qu'il croyait que les intérêts du pays avaient beaucoup de rapport avec la construction des chemins de fer.

M. TREMBLAY cite quelques travaux de colonisation effectués dans les comtés de Charlevoix et de Chicoutimi, et remercie le gouvernement pour sa politique généreuse envers les incendiés du Saguenay, et remercie en général les membres et les citoyens qui avaient coopéré à cette œuvre de bienfaisance.

M. BERGEVIN parle longuement des intérêts de la colonisation et du fléau de l'immigration.

M. BEAUBIEN propose l'ajournement de la chambre à 5½ heures, afin de permettre au comité chargé de préparer l'inauguration du chemin Gosford de terminer ses arrangements.

On reprend ensuite les débats sur la motion proposée par un agent des Terres de la Couronne.

M. PICARD demanda si c'est l'intention du gouvernement de réduire à 60 centins l'acre, le prix de vente des terres du clergé, afin d'engager par ce moyen les colons à aller s'établir sur ces terres, de même que sur les autres terrains de la Couronne, et de faciliter ainsi les progrès de la colonisation par l'ouverture des voies de communication, en faisant disparaître les obstacles à la continuation des établissements, obstacles causés par la différence du prix.

L'Hon. M. Chauveau dit que c'était l'intention du gouvernement.

Et la chambre s'ajourne à cinq heures et demie.

SÉANCE DU SOIR.

La Chambre s'ouvre à 8 heures.

On reprend les débats sur la motion de M. Larue.

M. JOLY dit que le meilleur moyen de favoriser la prospérité de la Province du Québec est d'ouvrir de grandes voies de colonisation. Il pense que le chemin de Gosford devra plus tard se continuer jusqu'au Lac St. Jean. Il décrit la fertilité de la vallée qui l'environne, la douceur du climat, moins rigoureux que celui de Québec. Il est d'opinion que le gouvernement doit accorder le délai demandé par la campagnie du chemin du nord.

M. BELLEROSE réfute certaines accusations lancées contre la politique de colonisation du gouvernement.

M. LABERGE donne ensuite quelques explications. Il félicite les honorables membres qui avaient pris la parole de leurs sentiments de patriotisme et dit que le pays s'énorgueillira avec raison. Il parle ensuite de l'émigration ; il dit que les personnes qui quittaient le pays étaient animées d'un sentiment qu'on ne peut qualifier. Nous avons d'abondantes ressources du sol, de magnifiques pouvoirs d'eau, le pays est doué d'institutions commerciales qui font l'envie de nos voisins ; nous avons une navigation magnifique, que leur manque-t-il donc ? Il décrit la fertilité de la vallée du Saguenay et du Lac St. Jean, et la contrée de Gaspé qu'il a vésité et il a été frappé des ressources et des richesses que ce pays offre. Il demande pourquoi on quitte la Province de Québec pour se rendre aux Etats-Unis. Des américains viennent s'établir en Canada, établissent des maisons de commerce ou autres et toutes leurs entreprises sont couronnées d'un plein succès. Ce fait prouve que les sentiments qui poussent nos compatriotes à émigrer à l'étranger n'est pas valide et qu'il ne sont animés que du désir de voyager et la motion de M Larue est adoptée.

Et la chambre s'ajourne à 10.15 hrs.

ELECTION.—ARRIVÉE DE LA POLICE DE QUÉBEC.—LE «CHAMBLY.»

Sorel, 17 novembre 1870.

L'élection commencera ce matin. Il parait que la contestation va être chaude. Les paris sont en faveur de M. Crebassa.

Une escouade de la police du gouvernement du Québec est arrivée ce matin.

On doit lancer aujourd'hui le nouveau vapeur de la Compagnie du Richelieu, *Le Chambly.* M. Pratt, Président de la Compagnie, M. Lamère le Gérant et quelques autres Messieurs de Montréal sont ici. 2

UN DÉPUTÉ OFFICIER-RAPPORTEUR DISPARU.

Sorel, 17 à midi.

Le député officier-rapporteur pour la paroisse St. Aimé ayant disparu ce matin, en conséquence il ne se tient pas de poll dans cette paroisse. 3

Sorel, 17 novembre.

Il y a eu ici ce matin une grande agitation causée par la disparition de l'officier rapporteur à Ste. Aimé. Il n'y a eu en conséquence aucun vote d'enregistré avant trois heures de l'après-midi. Tout est tranquille maintenant.

Le rapport sur la votation dans tout le comté indique une majorité de 186 en faveur de M. Barthe.

Québec, 17.

Lord Lisgar a donné ordre que les femmes mariées, abandonnées par le 69me regiment s'embarquent sur le steamer *Tamar*

L'inspecteur de la cité, dans une lettre, déclare la Terrace Durham peu sûre et en prévient le gouvernement. Les arches tombent en ruine, et une est complètement détruite.

Un charretier a été soumis à une forte amende pour avoir cruellement traité son cheval.

Trente hommes de police, sous le capitaine Voyer, sont partis pour Sorel, pour préserver l'ordre durant les élections.

Port Rowan, 17.

La barque à vapeur *Empire*, de Détroit à destination de Buffalo avec un chargement de bois, a touché fonds et a péri près de ce port. L'équipage s'est sauvé difficilement. Ils réussirent à construire des radeaux avec le bois qu'il y avait dans la barge et purent gagner ainsi le rivage.

SERVICE SPECIAL DE LA PRESSE ASSOCIEE POUR "LA MINERVE.

AMERIQUE

New-York, 17—Le correspondant spécial de la *Tribune* envoie le texte complet de la circulaire de Gortschakoff au Baron Brunow, communiqué à Lord Granville le 8 Nov. :

Izarskoe Selo, 19 Oct.

Baron,

Les modifications successives que les compromis considérés comme étant la base de l'équilibre européen ont subies durant ces dernières années, ont forcé le cabinet impérial d'examiner l'influence qu'auraient ces modifications sur la position politique de la Russie. Comme nous avons été partie à ces compromis, celui qui nous intéresse le plus directement est le traité du 18 et du 30 de Mars 1856. Par cette convention entre deux pays touchant à la Mer Noire, la Russie s'engageait à limiter ses forces navales à un très petit nombre de vaisseaux.

Par contre ce traité offrait à la Russie de neutraliser la Mer Noire, car on voulait ainsi éloigner toute possibilité de conflit soit entre les pays touchant à la mer Noire ou bien entre eux et les pouvoirs maritimes. Ainsi on voulait augmenter le nombre de territoires appelés par un compromis européen à jouir des bienfaits de la neutralité et a protéger la Russie elle-même contre tout danger d'agression.

L'expérience des quinze dernières années a prouvé que ce principe du quel dépend la sécurité de la frontière de l'Empire Russe à cet endroit, ne repose seulement que sur la théorie. Il est de fait que tandis que la Russie désarmée dans la Mer Noire, a même reconnu par une déclaration insérée dans le protocole des conférences, qu'elle ne pouvait légalement prendre des mesures efficaces de défense maritime dans les mers et ports circonvoisins, la Turquie a conservé le droit de garder une force navale quelconque dans l'Archipel et les détroits, et la France et l'Angleterre ont conservé d'autre part le droit de concentrer leurs escadres dans la Méditerrannée. De plus, aux termes du traité, l'entrée de la Mer Noire est formellement interdite à tout vaisseau de guerre appartenant soit à une puissance européenne ou à tout autre puissance ; mais en vertu d'une disposition, le passage dans ces détroits est fermé aux vaisseaux de guerre seulement en temps de paix.

Il résulte de cette contradiction que les côtes de l'Empire Russe restent exposés à toutes les attaques, même des Etats moins puissants, lorsqu'ils possèderaient des forces navales auxquelles la Russie n'aurait à opposer que quelques vaisseaux de petites dimensions.

De plus, les dispositions du traité de Paris du 18 et 30 Mars 1856 ont été enfreintes et aussi il est difficile d'affirmer que la loi écrite fondée sur le respect pour un traité considéré comme étant la base de la loi publique et des relations entre les puissances, a conservé une sanction morale, qu'elle a pu avoir à une autre époque.

Nous avons vu le traité de paix et les protocoles subséquents faits sous la garantie de pouvoirs européens et réglant le sort des principautés de Moldavie et di Wallachie subir des modifications contraires à l'esprit et à la lettre de ces compromis, lesquels amenèrent l'entente et l'union des princes étrangers. Ceci fut fait du consentement de la Porte et aussi des grandes puissances qui n'avaient pas cru nécessaire de faire respecter leurs décrets. Le représentant de la Russie seul éleva la voix pour annoncer aux divers cabinets qu'en tolérant ceci, ils se mettraient en contradiction pour expliquer les stipulations du traité.

Il n'y a aucun doute que si les concessions accordées à une nation chrétienne de l'Est avaient été le résultat d'une entente générale entre les Cabinets et la Porte, en vertu d'un principe applicable à toute la population chrétienne de la Turquie, le Cabinet impérial n'aurait eu rien à reprendre, mais il en était autrement.

Le cabinet Impérial ne pouvait faire autrement que d'être frappé du fait qu'il avait été possible d'enfreindre avec impunité le traité de 1856, quelques années seulement après sa conclusion, dans une de ses clauses essentielles, en présences des grandes puissances assemblées en congrès à Paris, et représentant dans leur ensemble, la haute autorité collective, sur laquelle repose la paix de l'Orient.

Cette infraction n'est pas la seule, car en différents temps et sous divers pretextes on a ouvert l'entrée des détroits aux vaisseaux de guerre étrangers et celui de la mer Noire à des escadres dont la présence dans ces eaux était une violation de leur absolue neutralité. A mesure que les garanties de ce traité et surtout celle assurant la neutralité efficace de la mer Noire devenaient plus faibles l'entrée de vaisseaux cuirassés étrangers augmentait pour la Russie les dangers d'une guerre dont l'issue aurait pu être douteuse pour la Russie dont les forces navales étaient peu considérables.

En présence de cette état de choses, Sa Majeste l'Empereur a été forcé de demander lui-même quels sont les droits et les devoirs de la Russie résultant de ces modifications dans la situation présente et de ces infractions à des obligations qu'il a toujours remplies fidèlement. Après un mûr examen de la question, l'Empereur en est arrivé à la conclusion suivante que vous êtes prié de faire connaître au gouvernement près duquel vous êtes.

Notre auguste maître ne peut admettre en droit que des traités dont plusieur clauses ont été enfreintes restent obligatoires pour celles qui affectent directement les intérêts de son empire. Sa Majesté Impériale ne peut être mise en péril par son respect pour des engagements qui n'ont pas été remplis dans leur intégrité. L'Empereur confiant dans les sentiments de justice des puissances qui ont signé le traité de Paris de 1856, espère qu'elles vous déclareront que Sa Majesté Impériale ne peut se considerer plus longtemps liée par les obligations du traité de Paris du 18 et 30 Mars 1856, en autant qu'elles limitent son droit de souveraineté dans la Mer Noire. Sa Majesté considère que c'est son droit et son devoir de donner avisà SaMajesté le Sultan de la convention spéciale qui fixe le nombre et les dimensions des vaisseaux de guerre que la Russie et la Turquie se conservaient le droit de garder dans la Mer Noire et donne loyalement avis aux pouvoirs qui ont signé le traité général qui renferme cette disposition, qu'Elle remet au Sultan pleine possession de ses droits à ce sujet et qu'Elle réclame également ses propres droits.

En vous acquittant de ce devoir, vous exposerez que notre auguste maître n'a en vue que la sécurité et la dignité de son Empire.

Sa majesté n'a aucunement l'intention de soulever la question de l'Orient. Elle ne désire que la conservation de la paix, et affirmer sa pleine adhésion aux principes généraux du traité de 1856, qui ont assigné à la Turquie sa position au milieu des puissances européennes.

L'Empereur est prêt à en venir à une entente, soit pour confirmer les dispositions générales du traité, ou pour les renouveler et y substituer toute autre arrangement équitable, et de nature à assurer le maintien de l'équilibre européen.

—o—

EUROPE

Service du Cable Transatlantique.

Londres, 16.—Le *Times* commente aujourd'hui les prétentions de la Russie au sujet du traité de Paris 1856, mais l'Angleterre n'a encore adopté aucune mesure décisive. Lord Granville devra publier une note demain à ce sujet laquelle sera approuvée par l'Autriche, la France et l'Italie. L'agitation est très grande dans la ville et il doit se former une coalition de tous les journaux pour presser le gouvernement de déclarer la guerre à la Russie, si cette puissance s'obstine à vouloir se soustraire aux obligations du traité en question.

Lord Granville a envoyé une note à Sir A. Buchanan, ambassadeur anglais à St. Petersbourg et dit que la Russie aurait dû tout d'abord s'entendre avec les parties intéressées dans le traité de Paris avant d'exposer ses prétentions.

Madrid, 16.—Le duc d'Aoste a été élu roi d'Espagne par 191 voix contre 120, dans les Cortès.

Great Grimsby, Angleterre, 16.—Les vaisseaux *Hansa* voyageant entre New-York et Brême et le *Leipsig* voyageant entre Baltimore et Brême ont été capturés par des vaisseaux de guerre français. On n'a pas de details. Il y avait 78 passagers à bord de l'*Hansa* et 30 à bord du *Leipsig*.

Londres, 17.—Il y a ici dans les cercles officiels une grande agitation produite par les complications qui menaçent d'éclater au sujet de la tentative de la Russie de faire reviser le traité de Paris. On est généralement convaincu que le ministère anglais a tort. Le pays n'est pas du tout preparé à la guerre et sa gloire militaire traditionnelle est en péril.

Le très-honorable M. Cardwell secrétaire d'état pour la guerre prépare en toute hâte l'armement de la nation.

Il y a beaucoup d'agitation à la Bourse et les securités de tout genre fléchissent.

La crise actuelle est le thème sur lequel brodent et commentent tous les journaux. Il semble qu'il n'y a qu'une seule opinion au sujet des prétentions de la Russie qu'on regarde comme insolentes au possible.

Les journaux sur le continent ne se gênent pas d'exprimer avec plaisir la croyance que l'Angleterre et ses colonies perdront plus dans une guerre avec la Russie que la France n'a eu a souffrir avec la Prusse.

Tous les grand pouvoirs de l'Europe sont prêts à ré-examiner le traité de Paris de 1856.

Le *Times* publie un article énergique ce matin sur la gravité de la situation. Il dit que si la Russie met une flotte dans la mer noire la Turquie pourra la balayer et si au cas elle ne le pouvait pas, l'Angleterre et les autres puissances seraient tenues de le faire.

Londres, 17.—Tous les journaux ici considèrent insolente la demande des prussiens. L'Angleterre va tenir ferme aux engagements du traité et ne sera pas la seule.

Les préparatifs de défense par toute l'Angleterre sont très grands. On approvisionne Gibraltar et le gouvernement achète de la poudre en grande quantité au cas d'une déclaration de guerre.

L'Egypte, la Servie et la Roumanie s'uniront contre la Turquie pour leur Indépendance.

Vienne, 17.—Le Baron Von Beust a eu une conférence mardi avec les ministres anglais et turc relativement à la question soulevée par la Russie.

Londres, 17.—Le rapport de la capture des steamers *Hansa* et *Liepzig* est sans fondement. Ces steamers sont maintenant à Brême.

Londres, 17, 1.30 p. m.—Consolidés, à 92 ; bons, à 89 pour émission de 1862, 86½ pour émission de 1865, et 88⅝ pour émission de 1867 ; 10-40, à 85½ ; Erié, à 17¼ ; Ill. C, 108½ A et G W, à 31.

Liverpool, 17—Coton, calme et irrégulier ; Uplands, à 9¼d ; Orléans, à 9½d ; céréales, actives ! blé blanc, de 11s 4d à 11s 6d ; vieux rouge de l'ouest du printemps, de 9s 3d à 9s 11d et 10s ; nouveau rouge d'hiver, de 10s 4d à 10s 5d ; blé-d'inde nouveau, de 30s 3d à 30s 6d ; huile de graine de lin, en baisse.

DERNIER BULLETIN

QUATRE HEURES A. M.

AMERIQUE.

San Francisco, 17.—Le steamer *China* est arrivé aujourd'hui de Hong-Kong le 12 avec 42 passagers de cabine et 119 d'entrepont.

New-York, 17.—Or ouvert et très irrégulier à 113 et a hausse à 113¼ ; est baissé de 112⅞ à 113½ ; fermé de 112⅞ à 112⅞.

Chicago, 17.—Farine tranquille et en hausse, 15 à 95.

Blé—actif et en hausse no. 2, du printemps, Chicago, de 11⅛ à 11½.

Blé-d'inde—sans activité, 62 à 65 pour numéro 2.

Avoine—ferme et en hausse d'une ½c, vente à 42 no. 2.

Seigle—ferme à 73 no. 2.

Orge—en hausse, 1 à 1½ ; no. 2 à 83½.

Lard—mess et faible à 21.50.

Saindoux—à 13.

Reçu :—8,000 qrts farins, 56,000 minots blé, 45,000 minots blé-d'inde, 14,000 minots avoine, 2,000 minots seigle, 5,000 minots orge, 13,500 porcs.

Expédiés :—3,000 quarts farine, 122,000 minots blé, 72,000 minots blé-d'inde, 46,000 minots avoine, 5,000 porcs.

—o—

EUROPE

Service du Cable Transatlantique

Londres, 17,—Un récent numéro du *Temps* de Paris admettait que la cité ne pouvait être sauvée que si Trochu prenait l'offensive.

Berlin, 17—Hier la garnison de Belfort a fait une sortie, mais fut repoussée par les prussiens. La garnison perdit deux cents tués et blessés et 58 prisonniers.

Madrid, 17.—Plusieurs députés qui ont voté contre le duc d'Aoste ayant changé leurs votes dans l'affirmative, le duc a été proclamé roi d'Espagne par le Président des Cortès. Une salve d'artillerie suivit la proclamation.

Berlin, 17.—Le traité concernant l'admission du Hesse Darmstadt dans la confédération de l'Allemagne du Nord a été signé par les deux partis intéressées.

Les négociations avec la Bavière sont satisfaisantes.

Les élections des membres pour le nouveau Parlement sont comme suit, en autant qu'on peut le préciser :

Conservateurs, 180 ; vieux libéraux, 20 ; libéraux nationaux, 110 ; progressistes, 40 ; catholiques, 40, et autres non classés, 30.

Une dépêche spéciale au *World* en date de Londres, le 17 dit :

La paix à tout prix. Les membres du cabinet eux-mêmes sentent qu'il est impossible de s'opposer aux demandes de la population d'une déclation de guerre contre la Russie, à moins que cette dernière puissance ne se désiste de ses prétentions.

Lord Granville a dit à Gladstone qu'il faut, soit se laisser emporter par le courant de l'opinion ou bien resigner.

Les députés qui combattent la position prise par Granville dans sa réponse au Prince Gortschakoff sont MM. Lowe, Childers, Cardwell, Bruce et Ayrton.

Il est vrai que Granville a envoyé sa réponse en toute hâte à Gortschakoff sans conseiller ses collègues et qu'il les avertit ensuite que le pays était tenu de soutenir la position qu'il avait prise et qu'il ne voulait pas abandonner.

Le *Morning Post* dit aujourd'hui que la cause de la France est devenue maintenant celle de l'Europe.

Tous les neutres sont tenus de l'aider à obtenir la paix et à la laisser intacte, ou bien l'aider à continuer la guerre, afin de tenir la Prusse aux prises avec la France, tandis que l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie et la Turquie soumettront la Russie. La Prusse doit signer un paix honorable pour la France, si elle veut retirer ses forces, car autrement, la France en les retenant sauvera l'Europe une fois de plus.

Le *Standard* attaque vivement la Prusse et la Russie, qui, dit-il, sont liées ensemble pour commettre les actes les plus monstrueux de perfidie et de violation, et qui sont un mépris de la moralité publique, et devront déterminer le chaos et des guerres sans fin. Ce journal ajoute qu'un ministère qui ne donnerait pas pas une réponse directe à cet insolent défi ne se maintiendrait pas longtemps au pouvoir.

Londres, 17—Une dépêche envoyée de Berlin au *Telegram* dit, : Les journaux de cette ville sont muets sur la question russe, et on s'ingénie pour découvrir jusqu'à quel point Bismard pourrait appuyer la Russie dans ses demandes.

Le correspondant à Vienne du *National Zeitung* dit que l'Autriche a décidé de s'allier à l'Angleterre au cas où la guerre se déclarerait entre cette dernière puissance et la Russie.

Le gouvernement turque a proposé dans une note à l'Autriche la réunion d'un congrès européen pour examiner les propositions de la Russie.

On semble croire que les pouvoirs consentiront à modifier ce traité de 1856.

La presse est généralement conciliante et elle compte sur l'attitude paisible de l'Angleterre pour empêcher la guerre avec la Russie. La nouvelle presse libre est violente dans son langage et dans ses appels à l'honneur et à la dignité de l'Angleterre et considère que cette puissance doit regarder toute infraction à ce traité comme un *casus belli*.

Une dépêche spéciale envoyée de Washington le 17 à l'*Evenig Post* dit qu'il est rumeur que le gouvernement prussien a donné instruction au Baron Gerolt d'entrer en négociations pour l'achat de St. Domingue.

Une dépêche spéciale envoyée de Londres au *World* mande ce qui suit : Un correspondant écrivant de Florence dit que le Cardinal Antonelli a adressé une énergique protestation aux puissances contre l'occupation forcée du Quirinal. Il dit aussi que le Pape s'attendait à être spolié de quelque manière, mais il ne pensait pas qu'on l'aurait dépouillé de ses propriétés personnelles. Le Quirinal a toujours été considéré comme propriété particulière du Pape qui s'élève contre cette spoliation sacrilège laquelle complète la série d'outrages infligés au Saint Siége.

Si le Roi Victor Emmanuel entre à Rome, le Saint Père partira pour Malte.

Une dépêche spéciale de Tours dit qu'aujourd'hui de nombreuses nouvelles sont communiquées dans cette cité et allant à dire que le général Trochu a fait le 15 une magnifique sortie et a infligé des pertes terribles aux prussiens et de plus a établi des communications avec le général Aurelles de Paladines. Les détails de la bataille sont très incomplets, mais il paraitrait que la principale attaque a été faite sur les chemins conduisant à St. Cloud Severy, et Voisales tandis qu'on feignait d'attaquer au nord à St Denis et au sud à Villejuif.

Une autre dépêche envoyée à la *Tribune* aujourd'hui dit que Sa Majesté est convaincue que la paix et l'équilibre seront mieux garanties lorsqu'ils auront placés sur une base plus juste et plus absolue que celle résultant d'une position que pas une grande puissance n'accepterait comme une condition normale d'existence. Je désire que vous donniez lecture de cette dépêche au ministre des affaires étrangère et lui en donniez une copie.

Recevez, etc.

GORTSCHAKOFF.

Une dépêche de Londres expédiée le 17 dit qu'on a abandonné l'idée d'envoyer à la Russie une note collective des puissances interessées dans le traité de Paris.

La dépêche de l'Autriche cependant, envoyée en réponse à la note du prince Gortschakoff est la même que celle de l'Angleterre. Les journaux du soir s'accordent à demander qu'on fasse de vigoureux préparatifs de guerre.

La Turquie se prépare pour une lutte désespérer.

Constantinople, 17.—Le Sublime Porte n'a reçu qu'hier la note du Prince Gortschakoff. Le ton de la dépêche est conciliant, mais on y insiste sur une revision du traité de 1856. Le gouvernement turc devra répondre énergiquement,

Vienne, 17—Le debat du Reichsrath sur l'adresse à la Couronne a été terminé aujourd'hui par le ministre Potocki qui dans son discours a approuvé la dissolution des Chambres.

Londres, 17.—Les exemptions du service militaire en Russie ont été limitées et toutes les classes sont appelées sous les armes.

La rumeur vient de Berlin que l'Angleterre a renouvelé sa demande d'un armistice.

Il circule aussi des rumeurs diverses de victoires remportées par les français devant Tours.

Les croiseurs français ont capturé les vaisseaux allemands *Atlantic* et *North Seas*.

Les français se réjouissent de la rumeur que la flotte entière allemande dans la mer du Nord a été capturée dans la rivière Jadde.

Le général Vondertann retraite et les forces venant à son secours s'avancent rapidement de la Rivière Yonne sur la Loire. Deux colonnes ont déjà traversé la Yonne à Sens et le 10me corps est à Tonnerech.

Aux dernières nouvelles, le Prince Frédéric Charles était à Troyes, dirigeant les mouvements.

Une explosion a eu lieu aujourd'hui dans la factorie de cartouches de Rynock. Vingt-cinq personnes ont été blessées, quelques-unes mortellement.

Une dépêche envoyée de Londres le 17 au *World* mande que Lord Lapier de Magdala sera nommé commandant en chef de l'armée anglaise.

On dit que Lord Lucan aura le commandement de la cavalerie.

La Turquie proteste énergiquement contre l'action de la Russie et demande aux puissances signataires du traité de mettre en force ses dispositions.

Il est rumeur d'une entente secrète entre la Russie et le Kédive au sujet de l'indépendance de l'Espagne.

Une dépêche spéciale à la *Tribune* dit qu'un correspondant particulier écrivant le 12 de St. Petersbourg, annonce que la lettre du prince Gortschakoff a été présentée simultanement à Londres, Vienne, Constantinople, Tours et Florence mercredi dernier.

Après qu'il eût su que sa note avait été transmise en Angleterre, Gortschakoff se rendit lui-même hier soir auprès de l'ambassadeur americain et offrit de produire une dépêche à Sir Andrew Buchanan, expliquant qu'il avait préféré s'adresser directement aux différents gouvernements, plutôt que de communiquer avec leurs représentants, afin d'éviter tout malentendu.

L'ambassadeur, hier, avait appris cette nouvelle à l'ambassade anglaise.

Les demandes de Gortschakoff sont généralement appuyées par les Russes.

On croit que l'Autriche se battra, si l'Angleterre fait la guerre.

Le gouvernement russe est prêt à toute éventualité, car autrement il ne serait pas mis en pareille passe.

Le messager de la Reine est attendu jeudi avec la réponse au comte de Granville.

Pas un journal du matin ne parle de la collision possible entre l'Angleterre et la Russie.

L'*Echange Gazette* parle d'importantes dépêches reçues par l'ambassade anglais.

Ils gardent peut-être le silence, à la demande du gouvernement.

Londres, 17—La circulaire de Granville est approuvée par tous les partis.

La situation est très-grave, mais avant de prendre un parti quelconque, il faut connaître la réponse de Gortschakoff, ce qui ne sera probablement que dans quelques jours.

La dépêche de Lord Granville a été remise par un messager de la Reine à Sir Andrew Buchanan, à St. Petersbourg, mardi, et par ce dernier à Gortschakoff, mercredi.

On pense que Gortschakoff ne s'attendait pas à une pareille réponse. On croit qu'il existe une entente entre lui et Bismark mais ce dernier aurait paraît-il désiré de remettre la publication de ses déclarations à une autre époque. Il faut savoir en outre avant de déclarer la guerre qu'elles sont les forces actuelle de la Prusse.

Londres, 17.—Le *Moniteur* rapporte que les prussiens se sont retirés de Toury et Patry et que leurs avant-postes sont à Bazoche, Lille, Veleux, Dermygnyville, Vooes, Carmanville et Gunguanville.

MARIAGE

—A l'Evêché de Montréal, par M. le Chanoine Leblanc, Alphonse Hole, écuier, avocat, de Montréal, à Dlle Caroline, fille de John Mansfield Holland, écuier, manufacturier, aussi de Montréal.

DECES.

—En cette ville, le 15 du courant, à l'âge de 22 ans, 8 mois et 10 jours, Dlle Sophie Dubrul. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant, à 7½ heures a. m. Le convoi funèbre partira de la résidence de son père, No 134, rue St. Joseph, pour se rendre à l'Eglise Paroissiale et de là au lieu de sépulture.

COMMERCE.

BUREAU DE LA MINERVE }
Montréal, 17 Novembre 1870 }

Temps couvert.

TEMPERATURE à l'ombre observée par Chas Hearn, Opticien, 242, Rue Notre-Dame, le 17 Novembre 1870.

8 hs. A. M.	1 h. P. M	6 hs. P. M.
37°5	42°	40°5

D'après le thermomètre à maxima et minima

Maximum.	Minimum.	Moyenne.
42°5	35°	38°7

D'après la marque du Baromètre.

8 hs. A.M.	1 h. P.M.	6 hs. P.M.
29,90	29,91	30,00

HEARN & CIE., 242 à 244, Rue Notre-Dame.

MARCHES MONETAIRES.

Montréal, 17 Novembre 1870.

L'Or ouvert à 113½, et fermé à 112⅞

Greenbacks ont été achetés de 00 à 11½, et vendus de 00 à 11 d'escompte.

Change sur New-York vendu 0 à 10⅞

Traites d'Or de pair à ¼ d'escompte.

Argent Américain 7 à 0 ; Petit 10 ; Imparfait 12½ et Anglais 6.

L. MARCHAND & FILS, Courtiers, coin des Rues St. Jacque. et St. François-Xavier.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 16 Novembre.

Le marché aux farines est ferme. Reçu ce matin par le Grand-Tronc, 1,700 quarts ; par le Canal Lachine, 820 quarts.

FARINE par 196 lbs.—Super. Extra, $6.35 à $6.50 ; Extra $6.20 à $6.25 ; de Goût $5.75 à $5.90 Superfine de blé du Canada $5.40 à $5.50 ; Superfine blé de l'Ouest $0.00 à $5.15 ; Superfine forte du Canada, $5.60 à $5.85 ; farine forte de Boulanger $6.00 à $6.15 ; superfine blé de l'Ouest (Canal Welland) $5.20 à $5.25 ; marques de la cité superfine blé de l'Ouest) $0.00 à $5.25 ; Superfine du Canada No. 2 $5.15 à $5.20 ; No. 2 des Etats de l'Ouest $4.90 à $0.00 ; Fine $1.80 à $1.87½ ; Moyenne $4.00 à $4.25 ; Recoupes $5.00 à $5.60 ; Farine en sac du Haut-Canada $2.40 à $2.50 par 100 lbs, selon la qualité ; farine en sac de la cité (livrée) $2.65 à $0.00.

FARINE D'AVOINE par quart de 200 lbs.—Tranquille, de $5.00 à $5.75, selon la qualité

BLÉ, par mts de 60 lbs.—Le marché est inactif. Un petit lot de Rouge Hiver du H. C. a changé de mains, hier p. m. à $1 47½c. Les acheteurs et les vendeurs pour Etats de l'Ouest du Printemps s'accordent pas sur les prix,—dernière demande $1.20 pour No 1 ; $1.17 pour No 2.

POIS, par 66 lbs.—Peut être coté à 82½c à 87½c.

ORGE, par 48 lbs — Les cotes sont nominales à 62½c à 65c.

BLÉ-D'INDE, par minots de 56 lbs—Nominal à 00 à 75c.

SEIGLE, par 56 lbs—Tranquille.

AVOINE, par mts de 32 lbs—Dernière vente pour exportation à 42½ à 43c.

SAINDOUX, par lb—Lourd, de 13 à 14c.

LARD, par quart de 200 lbs—Ferme ; Mess $25.50 à $26.00 ; mess mince $25.00 à $0.00 ; prime mess, $19.50 à $19.75 ; prime, $17.00 à $00.00.

BEURRE, par lb—Ferme 21c à 21½c de l'Ouest ; de choix, 23c à 24c.

FROMAGE par lb—Ferme ; 12½ à 12¾c pour manufacture de choix.

ALCALIS, par 100 lbs.—Premières $6.00 à $6.05 selon la qualité ; secondes $5.00 à $0.05 ; troisièmes $0.00 à $4.50. Perlasse nominale de $6.50 à $0.00.

MARCHE DE NEW-YORK

17 Novembre.

Coton—De 16½ à 00.

Farine—10 cents meilleure, reçu 23,000 quarts, ventes 15,000 quarts, de 4.85 à 5.20 pour superfine de l'Etat et de l'Ouest, 5.85 à 6.80 pour commune à choisie extra de l'Etat, 5.70 à 6.30 pour commune à choisie extra de l'Etat et de l'Ouest, 0.00 à 0.00 pour R. H. O.

Farine de Seigle—Tranquille, de 4.00 à 5.55.

Blé—2 à 3c meilleur, reçu 46,000 minots, ventes 85,000 minots, 0.00 à 0.00 pour vieux No 2 du printemps, 1.38 pour nouveau No. 1 do, 1.40 à 1.44 pour rouge d'hiver et ambre de l'Ouest, 1.60 pour blanc du Michigan.

Seigle—Tranquille, reçu 1,060 minots.

Blé-d'inde—1 à 2c meilleur, reçu 21,000 minots, ventes 45,000 minots, de 85c à 88c pour vieux mêlé de l'ouest, 80 à 83c pour nouveau do.

Orge—Lourde, reçu 39,000 minots, ventes à 1.10 pour Haut-Canada.

Avoine—Plus ferme, reçu 30,000 minots, ventes 28,000 minots, de 59 à 60c pour de l'Ouest en magasin, 61 à 61½c pour de l'Ohio et de l'Etat.

Lard—Lourd, ventes 000 quarts ; 24.50 à 00.00 pour nouveau mess.

Saindoux—Ferme ; 14½ à 14⅝c à la vapeur, 15 à 15½c pour fondu au chaudron.

Beurre — Ferme, 20 à 28c pour Ohio, 26 à 42c pour de l'Etat.

Fromage—Tranquille ; 9 à 15½c pour commun à prime.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

CHICAGO, 16 Novembre, 11.10 a. m. — Farine tranquille ; qualité inférieure $5.00 et au-dessous, Superfines, $3.75 à $4.25 ; Extras, $4.75 à $5.25.

Blé—Ferme et peu actif ; No 2, $1.05¼ à $1.05½ au comptant. pour les ventes de Novembre ; $1.06¼ à $1.06½ pour les ventes de Décembre. Les autres céréales sont négligées.

Blé-d'Inde—No 2, 59c pour les ventes de Novembre.

Orge—Nominal à 89c.

Fret—Tranquille, demande, 6½c pour le Blé et le Blé-d'Inde, et 5c pour l'Avoine, par voile, pour Buffalo ; 12c pour Oswego et Kingston.

Provisions—Lourd ; Epaules, 6½c à 7c ; côtes courtes, 10½c à 10¾c ; jambons, 11c et ½c à ¾c plus élevé pour 10 à 15 jours en salaison ; nouveau Lard Mess, $21.55 ; $19 pour les ventes de Décembre. Saindoux, 13½c.

MILWAUKEE, 16 Novembre, 10.15 a. m.—Blé, tranquille et faible ; A $1.06½ et $1.05½.

Orge—Ferme à 79c.

Fret—6½c pour Buffalo et 12½c pour Oswego. Recettes, Blé, 80,000 minots ; Orge, 15,000 do. Expéditions, Blé, 54,000 mts ; Orge, aucun.

PORT DE MONTREAL.

ARRIVAGES.

Goelette Norland, X Guilmet, Pictou,—C & McPhee, agents, 89 tnx.

Goelette Fleeting, N Lacombe Magd Island,—Boyer Hudon & cie, agents, 47 tnx.

DEPARTS.

S S North America, M Trocks, Liverpool—H & A Allan, agents, 1137 tnx.

Brigantin Beaver, C Hoffeman, Québec—W R Ross & cie, agent, 181 tnx.

IMPORTATIONS.

Par le Grand-Tronc Est :—

A Brown 10 plaques fer, W Beach 56 cses m'dse, H E Ason 1 bte, A McGibbon 4 do, Cie Canadienne de Caoutchouc 8 qrts, J Watson 7 qrts 1 cq verreris, J Dougall 2 do, J L Cassidy 4 do.

Par le Grand-Tronc Ouest :—

Boyer Hudon & cie 5 qrts alcalis, Lyman C & cie 26 do, D Thivierge 2 do, Divers 3 do, E Hunsicker 100 qtrs farine, Banque des Marchands 3 0 de, Crane & Baird 300 do, T W Raphael 100 do, D Shaw 380 do, C J Cusack 100 do, A Bowmann 400 do, R Warren 200 do, Banque B N A 100 do, Geo Denholm 100 do, Banque Ontario 100 do, M Hannan 407 tins beurre, M P Ryan 176 do, G Walt 16 do, W & R Winn 31 do, Akin & K 13 do, Leeming & cie 10 do, Gault & Frère 8 bcts tabac, R Graham 312 btes fromage, Ordre 211 do, M P Ryan 115 do.

CANAL LACHINE.

Propulseur America, de Ste Catherine—Norris & Routh 1510 qtrs farine.

Barge Forth de Kingston—Ordre 10674 mts blé.

Barge Dove de Kingston—Ordre 18500 mts blé.

Barge Luinet, de Kingston—Ordre 7950 mts blé, Norris & Routh, 9623 do.

Barge Tay, de Kingston—Ordre 8,800 mts blé.

EXPORTATIONS.

Brigantin Chandière pour London—C W Gasset 1416 qtrs farine, D Torrance & cie 00 do, Gillespie, Moffatt & cie 19,912 mts blé, Capitaine 500 planches 21 madriers.

VENTE PAR ENCAN.

PAR J. G. SHIPWAY & FILS

Ce Matin.

ENCAN

(Pour le bénéfice de ceux y concernés.)

VENDREDI PROCHAIN, 18 COURANT

A DIX heures, sur le Quai neuf, au pied du Bassin du Canal, Montréal, seront vendus par encan public

87 Poinçons }
121 Caques } HUILE DE BALEINE PALE
4 Barils de GRAISSE DE BALEINE
6 TONNEAUX VIDES

Etant une partie de la cargaison de la goelette "Emina," T. Allard, maître, de Hr. Grâce, Terreneuve, qui a fait naufrage à Little Metis, surveillée et ordonnée d'être vendue au profit de ceux y concernés.

J. G. SHIPWAY & FILS, Encanteurs.

60

APRES QUOI

On vendra les Voiles, Chaines, Gréement Poulies, &c., de la susdite goelette.

J. G. S. & S. Encanteurs.

VENTE PAR ENCAN.

PAR A. BOOKER.

Vente très Importante d'Oiseaux qui chantent, Serins, Alouettes, Grives, Pèroquets, Love-Bird, Australian Lowris Singes, &c.

SAMEDI, 14 COURANT

M. E. CARPENTER, arrivé par le Steamer MORAVIAN amena un Grand Assortiment et de Choix qui sera vendu par Encan aux Magasins,

361 RUE NOTRE-DAME

Une Assortiment de CAGES convenables pour Oiseaux sera aussi offert en vente.

Vente à DEUX heures P.M.

A. BOOKER, Encanteur.

63

VENTE PAR ENCAN.

PAR DEVANY et CIE.

Ce Soir.

Aux Entrepreneurs, Marchands de la Campagne et acheteurs au comptant.

Vente par Encan de Marchandises Sèches Beavers pesants de Moscow et Président Draps de Pilots, Tweeds, Drap Fin, et Linges de dessous, Couvertures, Toiles, Couvertures de Laine et Marchandises Générales pour l'Hiver et l'Automne, et un Stock considérable de Petite Coutellerie et Marchands en Général, &c., &c., CE SOIR, à Nos Salles, 235 RUE ST. JACQUES.

Sans réserve.

Vente à SEPT heures.

DEVANY & CIE., Encanteurs.

63

THÉATRE ROYAL !

COMPAGNIE DE

IDA LESLIE

Les Directeurs de cette compagnie si populaire, si universellement renommée, et entièrement composée d'artistes d'élite, tout récemment arrivés des colonies anglaises et de la Californie, annoncent respectueusement aux citoyens de Montréal, que pendant l'engagement d'IDA LESLIE, on jouera des TRAGÉDIES et COMÉDIES nouvelles au public canadien, qui est respectueusement invité à leur accorder son patronage.

VENDREDI, LE 18 NOVEMBRE COURANT

ON JOUERA

OTHELLO

Avec le concours d'une excellente compagnie d'Artistes.

Pour les détails voir les affiches du jour.

On peut se procurer des siéges trois jours à l'avance, au prix ordinaire, au magasin de Musique de M. Henry Prince, 305, rue Notre-Dame.

ON JOUERA DURANT LA SEMAINE

VENDREDI .... Othello
SAMEDI .... Nelly Wynne

DIEU SAUVE LA REINE !

11 nov.—k j 56

CHEMIN DE FER

DU

CANADA CENTRAL

ET DE

Brockville ET Ottawa

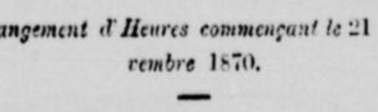

Changement d'Heures commençant le 21 Novembre 1870.

CHARS DORTOIRS

ENTRE

TORONTO & OTTAWA

FESANT LE TRAJET EN 13 HEURES

Le et après LUNDI, le 21 NOVEMBRE, les convois voyageront comme suit :—

LAISSE BROCKVILLE à 4.45 A. M. 7 A. M., et 3.20 P. M.

ARRIVE A OTTAWA à 3.33 A. M., 12.50 P. M. et 8.10 P. M.

LAISSE OTTAWA à 9.10 A. M., 4.30 P. M. et 10.25 P. M.

ARRIVE à BROCKVILLE à 2.10 A. M., 1.40 P. M. et 9.37 P. M.

ARRIVE à SAND POINT à 1.25 P. M. et 8.00 P. M.

Les convois sur le Canada Central et Branche de Perth font certaines connections avec tous les convois sur le chemin de fer de B. & O.

Un CHAR DORTOIR laissera Toronto Lundi, Mercredi et Vendredi soirs par le convoi du Grand Tronc de 7.30 P. M. et ira directement à Ottawa, arrivant à 8.30 A. M.

De retour, laissera Ottawa Mardi, Jeudi et Samedi soirs, à 10.25 P. M., et ira directement à Toronto par le convoi du Grand Tronc, arrivant à Toronto à 11.30 A. M.

Le fret est envoyé avec célérité. Les charges de chars vont directement sur tous les points du Grand Tronc.

☞ Certaines connections sont faites avec les convois du Grand Tronc.

H. ABBOTT, Gérant.

Brockville, 14 nov. 1870.—60 tt

Mme St. Germain

SAGE-FEMME LICENCIÉE

Est en mesure de recevoir les Dames qui auront besoin de ses soins ; elles trouveront avec la tranquilité, tout le comfort désirable et les meilleurs soins médicaux.

Résidence : 186, rue Amherst, troisième porte de la rue Ste. Catherine.

18 nov.—tt g 60

Défense d'avancer.

FILIAS BRIEN DIT DESROCHER ayant laissé mon domicile, je fais défense de lui faire aucune avance ou lui payer aucun compte.

LOUIS CARLE.

Montréal, 16 Nov. 1870. 60—tt p

Pourquoi nous sommes Français ?

PAR

OSCAR DUNN.

A Vendre aux Bureaux de "La Minerve"

ET CHEZ LES LIBRAIRES

PRIX.......... 15 CENTS

14 nov. 56—g

VENTE PAR ENCAN.

PAR WILLIAM E. EASTTY.

VENTE COMMERCIALE

DE

FERRONNERIES

VERRERIES

Cadres, Lampes,

&c., &c., &c.

Pour le compte de ceux y concernés.

Le soussigné vendra au magasin, 132, rue Craig

MARDI, LE 22 NOVEMBRE 1870

23 Paniers Verreries
300 Sets Cabarets Japonais et au Papier Mâché
181 Cadres Plaqués en Argent
200 Grands Vases de Bohême en Verre
230 Poeles à Gaz pour Nourrices
181 Globes pour Gaz et Burners
10 *Rolls Canton Matting*
Et autres Articles de Fantaisie et Ferronnerie

Une partie un peu endommagée par l'eau salée.

Vente à DEUX heures.

WILLIAM E. EASTTY, Encanteur.

58

Vente Commerciale et Finale de Faïence.

M. WILLIAM E. EASTTY

VENDRA PAR ENCAN

MARDI, LE 22 NOVEMBRE 1870

AU No. 732, RUE CRAIG

Sous la Salle St. Patrice,

16 Paniers de meilleur Granite de Côtés,
15 Paniers seconds, (des mieux choisis),
22 Paniers troisième,
9 Boucauts de Faïence, de service de Table et de Chambre,
23 Paniers de Verreries de Cane et Rockingham,
2 Barrils de de Porcelaine du Paras,
2 Boucauts de Services à Thé, blancs et dorés.

Conditions faciles. Listes données sur applications.

Vente à DEUX heures P. M.

WILLIAM E. EASTTY, Encanteur.

58

Ventes de Chevaux d'Alloway, au Bazar Royal de Chevaux, rue Coté.

La prochaine vente aura lieu

SAMEDI, le 26 Novembre

Les personnes qui désirent vendre des Chevaux, etc., à cette vente par encan, voudront bien faire leurs entrées au bureau du soussigné, No. 18, Rue St. Sacrement, le ou avant MERCREDI, le 23 Novembre.

WILLIAM E. EASTTY, Encanteur.

58

EN DEBARQUEMENT :

Caisses de Joyce }
Caisses de Thin }
Caisses de Cooper & Aves } MARINADES MÊLÉES.
Caisses de Carter, Hales & cie }
Quarts de Crosse & Blackwell }
Caisses Moutarde de Wix par lbs et ½lbs
Caisses Sagou
Caisses Sel en jarres de verre
Caques Bicarbonate de Soude
Caques Sel de Soude
Quarts Couperose Verte
Caisses Cannelle
Balles Clous de Girofle
Sacs Piment
Caisses Mascade, qualité extra, 70 à la lb
Sacs Riz d'Arracan
Caisses Soda pour Laver

ET EN MAGASIN

Briques à Couteaux, Noir de Fumée, Alum, Huile d'Olive, Savon de Castille, Règlisse, Graine de Carvi, &c. Aussi, un magnifique assortiment de Fruits Nouveaux, Amandes, &c., &c., &c.

J. G. SHIPWAY & FILS.

17 nov.—tt 59

LES DEUX SEULS PREMIERS PRIX

ONT ÉTÉ ACCORDÉS AU

"LITTLE WANZER"

COMME

MACHINE A COUDRE DE FAMILLE

A. J PELL,

345, -- RUE NOTRE-DAME - 345

20 sept.—dm k

AVIS SPECIAL.

LA PERSÉVÉRANCE COURONNE LE SUCCÈS.—La persévérance continue du Dr Briggs dans ses efforts pour soulager l'humanité et fournir un remède sûr pour conserver la vie et donner de la force à un système épuisé reçoit maintenant sa récompense. Dr. Brigg's Troat & Lung Healer, est un composé purement végétal, doux et agréable dans son action, il est plaisant au goût et guérit toutes les maladies de la gorge, du poumon, de la poitrine, du foie, etc., chasse la maladie, purifie et enrichit le sang, donne de la vigueur au foi et de la satisfaction au patient. Il est regardé comme le meilleur remède dont un malade puisse faire usage.

Les hémorrhoïdes sont soulagées et guéries en faisant usage de l'onguent du Dr. Briggs.

Les merveilles ne cessent pas et une preuve, est le succès du Guérisseur Moderne de Briggs pour guérir toutes les maladies des pieds. Les cors s'effacent, les oignons disparaissent, les ongles incarnés sortent des chairs en faisant usage de cette onguent sans pareil. Il n'y a aucun danger et par cette usage les douleurs disparaissent.

NEVRALGIE.—Si vos nerfs semblent se raidir et s'agiter, et causer des soubresauts de la tête aux pieds, si elle se répand comme l'éclair le long de vos nerfs, et semble se nouer de mille manières essayant à se fixer dans les régions du cœur, ainsi qu'à la face, à la tête et au cou, &c., enfin si vous avez la névralgie dans sa forme la plus intense, avec toute l'agonie qui peut résulter de ses degrés les plus aigus, faites usage de la médecine du Dr J. Briggs, et en en prenant trois fois, votre névralgie disparait.

Ces différentes préparations sont vendues chez Kenneth, Campbell & Cie., Picault & Fils, Rodgers, Spencer, Burks, Tate & Ceventon, Davignon Muir, Goulden, Devins & Bolton, Lutham, Hart, Gray, Ambrosse, Wilson, Gardner, Pharmaciens en gros et en détail.

Montréal, 25 Janvier 1870. 8—a

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

Aujourd'hui.

Vente importante et sans réserve d'Objets plaqués en Argent, et Coutellerie de Table, de la Manufacture "Albion," Sheffield, Angleterre.

M. SHAW a reçu ordre de M. GRIFFITHS, de la dite manufacture, de vendre par encan, à ses magasins, Grande Rue St. Jacques, MERCREDI, le 9 courant, un assortiment considérable des effets ci-dessus, de qualité supérieure, la plupart plaqués en Argent, comprenant :

Epergnes, Couvercles de Plats, Plats de Centre, Bols pour Soupe et Huitres, Porte-Liqueurs pour Vins et Biscuits, Services à Thé et à Café, Bouilloires et Plateaux assortis, Pots à Claret, Beurriers, Corbeilles pour Biscuits et Pain, Couteaux à Beurre et Fourchettes à Marinades et une grande quantité de Cuillères et de Fourchettes de la meilleure qualité, modèle uni et de la Reine.

COUTELLERIE

La Coutellerie comprend plusieurs Superbes Armoires, contenant 150 morceaux, et aussi une variété de Couteaux de Table et de Dessert à Manches d'Ivoire, de la meilleure qualité, Boites en Ivoire et en Nacre, Couteaux et Fourchettes à Dessert.

M. SHAW appelle respectueusement l'attention du public sur cette vente, vu que les articles viennent d'une des meilleures manufactures dans le commerce, qui ait fait des ventes considérables dans le Canada pendant les six dernières années, et dont la réputation pour la bonté de leurs articles est très bien connue.

Vu que le stock est considérable, on offrira des avantages au commerce.

Vente chaque jour à DIX heures A. M. et à SEPT heures le soir.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

49

La Vente ci-dessous est remise jusqu'à MERCREDI APRÈS-MIDI, le 23 Novembre courant, à 2 heures.

Vente d'environ 3,000 Verges de Tapis de Bruxelles de choix, et de Tapestry d'élégants modèles.

VENDREDI APRÈS-MIDI, LE 18 COURANT

Je vendrai par Catalogues, en lots convenables pour convenir aux acheteurs, vis-à-vis la Salle des Artisans, Grande Rue St. Jacques :—

25 Rouleaux d'élégants Tapis de Bruxelles de Crosby.

28 Rouleaux d'élégants Tapis de Tapestry.

13 Parties de Rouleaux de 8 à 30 Verges.

Plusieurs beaux Tapis de Bruxelles et Tapestry tout faits et neufs,

Et consignés pour une vente sans réserve.

AUSSI,

Environ 100 Pièces de différente grandeur, meilleure toile cirée Anglaise.

On pourra voir les effets Mardi. Pour autres informations voir les Catalogues.

Vente à DEUX heures.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

58

P. S.—La vente ci-dessus offre une bonne occasion à ceux qui désireraient acheter des Tapis, car ce sera sans réserve.

VENTE DE MEUBLES DE SECONDE MAIN

Tapis, Matelas de Crin, Lits et Literies, Peintures et Gravures, Pianos, Melodeons, Miroirs, Poêles et Ustensiles de Cuisine. La prochaine vente régulière semi-hebdomadaire des effets ci-dessus aura lieu aux Salles de M. Shaw, Grande Rue St. Jacques.

Lundi, 21 courant

Vente à DIX heures.

HENRY J. SHAW, Encanteur.

263

P. S.—Les personnes qui auraient besoin de Pianos-Forte de première classe voudront bien se rappeler que M. SHAW est aussi agent pour la vente des célèbres Pianos faits par M. Voss, de Boston, et GROVESTEENS, FULFORD & CIE., New-York. Ces Pianos sont célèbres et des instruments choisis, et sont garantis à l'acheteur pour cinq ans ventes à bon marché pour argent comptant.

AVIS

Est par la présente donné que la société ci-devant existant entre les soussignés, sous les noms et raison de PLANTE & BOURGOIN, est dissoute de consentement mutuel, depuis le 2 Novembre courant.

ELIE PLANTE
H. BOURGOIN

—o—

M. ELIE PLANTE saisit cette occasion pour annoncer au public qu'il a contracté une nouvelle société avec M. ARTHUR DUCUC, *foreman* depuis 4 ans de la société Plante & Bourgoin. Les nouveaux associés, PLANTE & DUBUC, continueront à contracter toute sorte d'ouvrage en Maçonnerie at et Pierre de taille.

Toutes personnes ayant affaire à eux pourront s'adresser à leur Office et Clos, Rue Sanguinet, près de la Rue Ontario, aussi au Clos de M. Aug. Laberge, ou à leurs domiciles, Nos. 249 ou 394 RUE DES ALLEMANDS.

ELIE PLANTE.
A. DUBUC.

Montréal, 18 Nov. 1870. 60—sz

A VENDRE

Le soussigné est autorisé par C. A. M. GLOBENSKY, Ecr., de St. Eustache, de vendre :

1o. Sa SPLENDIDE RÉSIDENCE [le manoir], ainsi que toutes ses belles dépendances.

2o. Les CENS et RENTES dues dans les paroisses de St Eustache et St. Augustin, 1re concession de la seigneurie des Mille-Iles

3o. Un MOULIN A FARINE A TROIS MOULANGES, en très bon ordre, et situé au village St. Eustache, (bâtisse en pierre).

4. Un DOMAINE richement boisé et avoisinant le village St. Eustache.

Pour plans et conditions, s'adresser au soussigné

H. M. PERRAULT, Architecte, No. 59, Rue St. François Xavier.

17 nov.—59 m k

CANADA, Province de Québec, District de Montréal }

Acte concernant la Faillite 1869

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de JOHN McDONOUGH, Failli.

Le soussigné a déposé au Greffe de cette Cour, un Acte de Composition et Décharge, exécuté par ses créanciers, et le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la Décharge par là effectuée.

JOHN McDONOUGH,
Par DUHAMEL & RAINVILLE,
Ses Procureurs *ad litem*.

Montréal, 17 Novembre 1870. 60—um A

Acte concernant la Faillite 1869

FRANCIS MOORE, Commis, de la Cité et District de Montréal, *Demandeur*,

vs.

ROBERT BRYSON, Commerçant du même lieu, *Défendeur*.

Un bref de Saisie a émané en cette cause.

T. BOUTHILLIER, Shérif.

Montréal, quatrième jour de Novembre 1870—49

Acte concernant la Faillite 1869

Dans l'affaire de

LABELLE, QUESNEL & CIE., commerçants de Montréal, et AUGUSTE LABELLE et ALPHONSE QUESNEL, associés de la dite compagnie, comme tels associés, et comme individuellement. FAILLIS.

Les faillis m'ayant fait une cession de leurs biens, leurs créanciers sont notifiés de s'assembler à leur place d'affaires, No. 569, rue Ste. Marie, en la Cité et le District de Montréal, MERCREDI, le TRENTIÈME jour de NOVEMBRE, à DIX heures de l'avant-midi, afin de prendre communication de l'état de leurs affaires et de nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE, Syndic Provisoire.

Montréal, 16 Novembre 1870.—59 dal

Application au Parlement.

Avis est par les présentes donné qu'application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un "Acte incorporant le Collége de Pharmacie de la Province de Québec"

Montréal, 4 Octobre 1870.—dm 23

AVIS.

Les Propriétaires du Vapeur "LAPRAIRIE," voyageant entre Laprairie et Montréal, s'adresseront au Parlement de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir un Acte d'incorporation.

Laprairie, 17 Septembre 1870. 8—dm

AVIS

Est par les présentes donné que JOHN AULD, de la cité de Montréal, Ecuier, s'adressera à l'Assemblée Législative de Québec, durant sa prochaine session, pour amendements à l'Acte passé dans la session du Parlement tenu dans les 29e et 30e années du règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé : "Un acte pour autoriser John Auld à disposer de certains biens-immeubles et immeubles, propriétés de ses enfants mineurs, et pour l'extension des pouvoirs à lui conférés pour l'administration de l'immeuble appartenant aux dits enfants.

Montréal, 27 Septembre 1870. 16—j

AVIS.

Les soussignés s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour incorporer "The Fraser Institute," avec pouvoir d'établir, à Montréal, une Bibliothèque Publique gratuite, et un musée et une galerie, en conformité au testament et aux dernières volontés de feu Hugh Fraser, écuyer, et pour recevoir des legs faits par lui à cet effet, aux conditions y mentionnées, ensemble avec toutes les autres contributions et tous les autres pouvoirs qui peuvent être requis pour l'exécution d'iceux.

J. J. C. ABBOTT,
F. W. TORRANCE.

Montréal, 7 Septembre 1870 8—dm

AVIS.

Demande sera faite à la prochaine session du Parlement, pour un Acte pour incorporer une compagnie sous le nom Compagnie de Salvage, et dont le but sera de sauver la propriété des pertes ou dommages causés par l'eau ou le feu dans la Cité de Montréal.

A. McKENZIE FORBES.
FRED. COLE.
A. PERRY.

Montréal, 19 Octo 1870.—26 dm

AVIS.

Je donne avis que je ne serai aucunement responsable pour les dettes qui pourront être contractées en mon nom sans un ordre signé de ma main.

AMÉDÉE DUFRESNE.

Montréal, 14 Novembre 1870.—56 m p

Madame Denis Leduc

ÉLÈVE DE Mme. PETITPAS

PROFESSEUR DE CHANT ET DE PIANO

No. 86.—Rue Sanguinet,—No. 86.

18 Août. 285

Thibault & Lareau,

AVOCATS

36—RUE ST. VINCENT—36

MONTRÉAL.

27 sept.—sm b 16

H. JEANNOTTE

NOTAIRE, L. L. B.,

41—RUE ST. VINCENT—41

(Bureau du soir, 16, Rue Durham.)

5 Octobre. tm e p—23

A. F. d'Eschambault

AVOCAT,

No. 6,—Rue St. Jacques,—No. 6.

Résidence Privée "Longueuil.

31 Août. 207—tm k

DUHAMEL & RAINVILLE,

AVOCATS,

28 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

JOSEPH DUHAMEL | HENRI F. RAINVILLE

Montréal, 11 Mai 1869. 2

A. MATHIEU,

AVOCAT, L. L. B.,

28. Rue St. Vincent.

MONTRÉAL.

28 mai 217

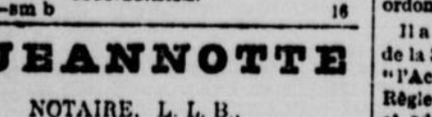

AVIS AUX CONTRACTEURS.

Des Soumissions cachetées adressées au soussigné "Soumission pour les déblais de la Neige" seront reçues à ce Bureau jusqu'à VENDREDI le 18 courant, à midi, pour les déblais de la neige, etc., des trottoirs et autour des Bâtisses Publiques, Ottawa.

Les spécifications peuvent être vues à ce bureau, ou on peut se procurer d'autres informations

Les signatures de deux personnes solvables, qui voudront bien devenir caution pour la due exécution du contrat, devront être attachées à chaque soumission.

Le Département ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 1er Octobre 1870. } 29 q

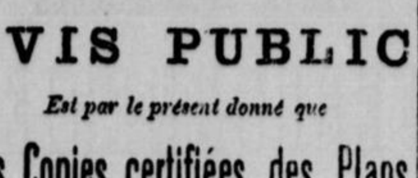

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que

Des Copies certifiées des Plans

ET

LIVRES DE RENVOI

DES

Quartiers St. Laurent, St. Antoine, Centre & Ouest

DE LA

CITÉ de MONTRÉAL

FAISANT PARTIE DE LA

Circonscription d'Enrégistrement de Montréal

Ont été déposées dans le

BUREAU du REGISTRATEUR

DE LA DITE

Division et Circonscription d'Enrégistrement de Montréal,

Et y sont et restent

OUVERTES A L'INSPECTION DU PUBLIC

PENDANT

Les Heures de Bureau.

Et attendu qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, de fixer le premier jour du mois de Septembre dernier, comme étant le jour à partir duquel les dispositions de l'article 2168 du Code Civil du Bas-Canada sont devenues en force dans la dite Circonscription d'Enrégistrement, relativement aux susdits quartiers St. Laurent, St. Antoine, Centre et Ouest de la Cité de Montréal, toutes personnes ayant des hypothèques enrégistrées dans le susdit Bureau d'Enrégistrement, concernant ou affectant toutes terres ou propriétés comprises dans ces plans des dits quartiers St. Laurent, St. Antoine, Centre et Ouest, sont invitées de les renouveler sous dix-huit mois, à compter du dit premier jour de Septembre dernier, sous peine de perdre la priorité conférée par le dit Code Civil du Bas-Canada.

(Signé,) J. O. BEAUBIEN, Commissaire T. C.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 28 Octobre 1870. } 52 dx

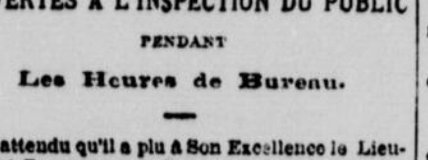

BOIS DE CHAUFFAGE.

DES SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du Shérif jusqu'au

20ième jour de Novembre prochain

POUR FOURNIR

CINQUANTE CORDES DE BOIS DUR

ÉRABLE ET MERISIER,

Trois pieds et demie de long de la pointe à la coupe, a être livré au Palais de Justice d'Aylmer, le ou avant le QUINZIÈME jour de FÉVRIER prochain. Les Soumissions pour l'Érable seulement auront la préférence.

Des suretés pour la due exécution du contrat seront requises.

L. M. COUTLÉE, Shérif.

Bureau du Shérif, Aylmer, 19 Octobre 1870. } 46

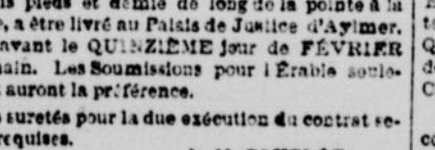

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

26e jour d'Octobre 1870.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur le Rapport de l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, disant qu'il avait, en vertu de l'autorité de l'Acte concernant les Pêcheries, ordonné que certaines Eaux fussent mises à part pour la reproduction artificielle et naturelle du Saumon, et demandant la sanction de cette ordonnance,

Il a plu à Son Excellence, en Conseil, en vertu de la 31e Victoria, Chap. 60 connue sous le nom de "l'Acte concernant les Pêcheries," de faire les Règlements suivants pour la meilleure direction et administration des Pêcheries de l'Intérieur, c'est-à-dire :

Que les Eaux suivantes soient mises à part pour la reproduction naturelle et artificielle du Saumon.

1. Les Eaux de la Rivière Crédit, dans les Townships de Toronto, Esquesing, Chinquacousy et Caledon, dans les Comtés de Peel et Halton, dans la Province d'Ontario.

2. Les Eaux de Highland Creek, dans le Township de Scarboro, dans le Comté d'York, dans la Province d'Ontario.

3. Les Eaux de Lyon's Creek, dans le Township de Pickering, dans le Comté d'Ontario, dans la Province d'Ontario.

4. Les Eaux de Barber's Creek, dans le Township de Darlington, dans le Comté de Durham, dans la Province d'Ontario.

WM. H. LEE, Greffier du Conseil Privé, Canada.

47—um

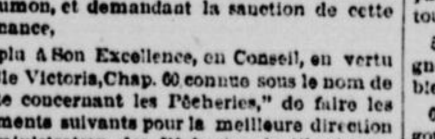

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA

Mercredi, 17e jour d'Août 1870.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Il a plu à Son Excellence de présenter au Conseil un Rapport de l'Honorable Ministre de la Marine et des Pêcheries, exposant qu'en vertu des dispositions de la 15e clause de "l'Acte des Pêcheries" elle a permis que certaines eaux ci-après mentionnées, situées dans le Comté de Rimouski, soient réservées pour la propagation naturelle du poisson : et recommandant que la réserve proposée soit sanctionnée par Son Excellence.

En conséquence il a plu à Son Excellence en Conseil, en vertu du pouvoir conféré par la 19e section de l'acte ci-haut mentionné, de faire le Règlement qui suit :

RÈGLEMENT :

Les eaux situées dans la Paroisse de St. Anaclet dans le Comté de Rimouski et Province de Québec, connues sous le nom de Lac à l'Anguille, seront et sont par la présente, mises à part et réservées pour la propagation naturelle du poisson, pour une espace de trois ans, commençant le premier jour de Septembre prochain.

Certifié.

WM. H. LEE, Greffier du Conseil Privé, Canada.

36—um

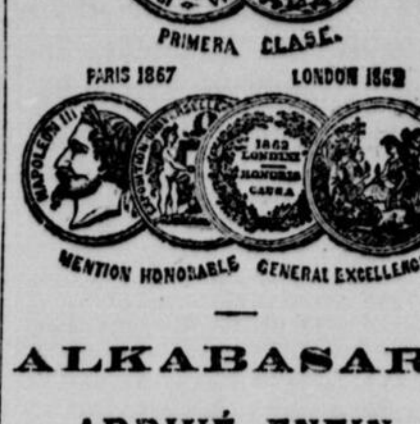

ALKABASAR !

ARRIVÉ ENFIN.

Cet élégant Tonique Turc est un des plus délicat et des plus salutaires remèdes qui aient été soumis à l'approbation publique sur ce continent, et il se recommande de lui-même à l'encouragement pour les raisons suivantes :

C'est un remède qui a été fait par un des plus éminents pourvoyeurs de la Cour Ottomane.

Il empêche l'acidité de l'estomac.

Il chasse la mélancolie.

C'est un tonique doux et qui donne de la vigueur et un stimulant des plus efficaces et en même temps des plus inoffensifs.

Il rend la respiration douce et agréable.

Il stimule l'appétit si on le prend *avant* les repas.

Il facilite la digestion si on le prend *après* les repas.

Il neutralise les penchants à l'usage des liqueurs enivrantes.

Il rend l'esprit brillant et parfaitement clair.

Si on le prend habituellement, il donne de la vitalité et de l'énergie à tous les organes du corps.

Par l'usage de ce remède un homme de 70 ans, reprendra autant de vigueur que s'il était à l'âge de 30 ans et il est fortement recommandé aux personnes de constitution délicate.

C'est le remède favori des Dame de l'Orient principalement.

Ainsi donc, assurez-vous la santé, la longevité et l'énergie vitale par l'usage du

TONIQUE TURC ALKABASAR

Tenu en dépot chez les principaux Droguistes et Épiciers de la Puissance.

Pour les prescriptions, voir les étiquettes sur les bouteilles.

HENRY CHAPMAN & CIE., EVANS, MERCER & CIE., } Montréal. Seuls Agents pour la Puissance.

Montréal, 18 Juillet 1870.—258 a k

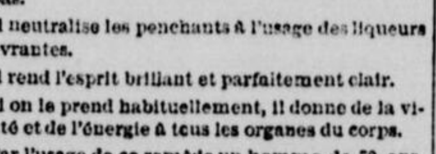

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur en Conseil, ordonner que les lots de terre maintenant subdivisés le long du chemin de Québec au Lac Saint-Jean, ou qui le seront par la suite, soient réservés pour être octroyés gratuitement aux colons qui seraient disposés à les établir aux conditions imposées par le Département des Terres de la Couronne ; et que dès maintenant L. Z. ROUSSEAU, Écuyer. Agent de ce Département, résidant et tenant son Bureau au Faubourg Saint-Roch de Québec, est autorisé et prêt à octroyer tous les lots déjà subdivisés sur ce chemin, dans le canton Cauchon.

Il pourra être octroyé 100 acres de terre à tout colon âgé de 18 ans aux conditions suivantes :

1o. Il devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne, il sera considéré avoir par là perdu tout droit à l'obtenir.

2o. Il devra, sous quatre années de la date de ce billet défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui assignée, y construire une maison, et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente.

3o. S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'Agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée, dont l'Agent, si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes, prendra note dans un livre. S'il s'absente sans permission, ou prolonge son absence au-delà du temps convenu, il sera considéré avoir par là perdu tout droit à sa location.

4o. Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location, sans la connaissance et la sanction préalable de l'Agent, sera pareillement considéré comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.

5o. Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponible, soit pour une nouvelle location, ou pour vente.

6o. Ce chemin ayant été construit aux frais du gouvernement, les colons seront obligés de le tenir en bon état de réparations.

7o. Le colon aura à payer les honoraires suivants :

Pour un billet de location	$2.00
Pour le certificat de conditions remplies	3.00

E. E. TACHÉ, Asst. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 4 Novembre 1870. } 51—m c

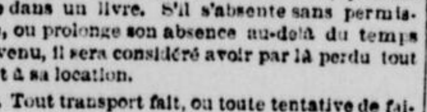

TERRES DE L'ORDONNANCE

CHAMBLY.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que JEUDI, le 17me jour de NOVEMBRE prochain, à MIDI, seront vendus dans le Canton de Chambly, les morceaux de terre et lots suivants des Terres de l'Ordonnance, par Encan Public :—

1er. Ce morceau de terre connu comme Jardin du Gardien de la Caserne, avec maison et bâtisses sus érigées.

2nd. La terre voisine connue comme le Champ du Gardien de la Caserne.

3me 35 Lots à Bâtir, sis au sud du grand Chemin de la Reine et contenant chacun en moyenne deux arpents de terre, tel que démontré sur un plan fait par F. J. V. Regnaud, P. L. S.

4me. Un morceau de terre sis au sud-ouest du Canal de Chambly, contenant 25 arpents.

On permettra aux acheteurs de payer en quatre versements annuels—l'un à être payé au temps et au lieu de la vente, et la balance en neuf paiements annuels égaux, avec intérêts de six par cent.

Les autres conditions seront données au temps de la vente.

(Par ordre)

E. PARENT, Sous Secrétaire d'Etat.

WILLIAM F. COFFIN, Agent des Terres de l'Ordonnance

Ottawa, 16 Sept. 1870. 10

[A Montréal : *Daily News, Minerve*. Sorel : *Journal de Sorel, Sorel Advertiser*, St John's *News Courrier de St. Hyacinthe*, copieront—deux fois par semaine.]

Société Canadienne-Française

DE CONSTRUCTION

DE MONTREAL.

L'ASSEMBLÉE pour le TIRAGE de la TROISIÈME APPROPRIATION aura lieu à la Salle St. Jean-Baptiste, Institut Canadien-Français, No. 18 Rue St. Jacques, le PREMIER DÉCEMBRE prochain, à SEPT heures et demie du soir.

Par ordre du Bureau de Direction,

L. BEDARD, Sec.-Trés.

Montréal, 8 Novembre 1870. 52—B 1

Société Permanente de Construction

DU

DISTRICT DE MONTRÉAL.

AVIS

Est par le présent donné que la CLASSE I de cette société est actuellement éteinte et que les actionnaires de cette classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts ; et ils ont aussi le droit de les convertir en parts fixes ou permanentes, jusqu'au 5 Décembre prochain, en payant 2 pour cent de prime.

Par ordre,

P. A. FAUTEUX, Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 27 Octobre 1870.—43

Société Mutuelle de Construction

DE MONTREAL.

L'ASSEMBLÉE pour le TIRAGE de la SEIZIÈME APPROPRIATION, aura lieu au BUREAU de la Société No. 16, rue St. Bonaventure, MERCREDI, le 23 NOVEMBRE prochain, à SEPT heures et DEMIE du soir.

Par ordre des Directeurs,

L. H. CHARBONNEAU, Sec.-Trésorier.

Montréal, 6 Octobre 1870.—25

Compagnie d'Assurance

LA ROYALE,

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

Capital	£2,000,000 Stg
Revenu Annuel au-dessus de	800,000 "
Fonds Accumulés Investis	1,500,000 "

Bonus considérables, égaux à 2 pour cent par Année.

Règlement libéral des Réclamations garantis aux Assurés.

Tous les déboursés payés par la Compagnie

W. E. Scott, Ecr., M.D., Médecin Inspecteur.

ASSURANCES CONTRE LE FEU, sur toute espèces de propriétés, prises à des taux modérés

ALFRED PERRY, Inspecteur.
H. L. ROUTH, Agent
J. L. BRAULT, Agent pour le Département Français.

10 Février 128—a

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Commercial Union

19 & 20 CORNHILL, LONDRES.

CAPITAL - - - - - £2,500,000 STG.

DÉPARTEMENT DU FEU

Règlement Immédiat des Réclamations.—Les Directeurs et les Agents généraux occupant tous une haute position commerciale, jugeront de toutes les questions qui seront soumises à leur décision avec un esprit libéral et en hommes d'affaire

DÉPARTEMENT SUR LA VIE

Quatre-vingt pour cent des profits provenant de toutes les affaires qui concernent les annuités et les polices pour toute la vie, seront divisés parmi les Porteurs de Police ayant droit aux profits.

La moyenne des Bonus déclarés en 1868 est de £2 2s 0d par cent.

Toutes réclamations sont payées un mois avant que la mort de l'assuré a été prouvée.

Surintendant :—A. TELLIER
FREDERIC COLE, *Secrétaire*.
MORLAND, WATSON & Cie., *Agents généraux pour le Canada*

BUREAUX : 385 et 387, Rue St. Paul, Montréal.

21 juin.—a c k 23

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

De la Cité de Montréal

DIRECTEURS :

BENJAMIN COMTE, ÉCR., Président.

S. A. R. HUBERT, ECR,	ANDRÉ LAPIERRE, ECR
JOS. SIMARD, ECR.,	J. B. BEAUDRY, ECR
ROMUALD TRUDEAU, ECR	NAZ. VILLENEUVE, ECR
JAMES E MULLIN, ECR,	J. B. ROLLAND, ECR

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique e le plus sûr ; chaque année l'a prouvé depuis 1859. Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'assurent entre eux, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères. D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'à fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter ces inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. , rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL, Secrétaire-Trésorier

Montréal ...tobre.—38 ...

"La Banque Jacques-Cartier."

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des ACTIONNAIRES de LA BANQUE JACQUES-CARTIER, se tiendra dans les bureaux de la Banque, JEUDI, le 15 DÉCEMBRE prochain, à 3 heures P. M. précises.

Un des buts spéciaux de cette assemblée sera de prendre en considération l'opportunité de donner aux Directeurs de la Banque les pouvoirs nécessaires afin qu'ils puissent intimer au ministre des finances leur intention de demander une prolongation ou modification de la charte de la Banque, amendée de manière à contenir et à rendre applicables à la Banque, les dispositions énoncées dans les dix-huit derniers paragraphes de la première section d'un acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-troisième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte concernant les Banques et le Commerce de Banque."

De plus, pour autoriser les Directeurs à s'adresser au Gouverneur Général pour en obtenir une charte accordant cette prolongation ou modification et contenant ces amendements.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ, Caissier.

Montréal, 29 Octobre 1870.—46

La Banque Jacques-Cartier.

AVIS est par le présent donné qu'UN DIVIDENDE de QUATRE PAR CENT sur le Fonds-Capital de LA BANQUE JACQUES-CARTIER a été déclaré pour le semestre courant, et sera payable à la Banque, le et après le 1er DÉCEMBRE prochain.

Les LIVRES DE TRANSPORT seront fermés du 16 au 30 NOVEMBRE prochain.

Par ordre du Bureau,

H. COTTÉ, Caissier.

Montréal, 29 Octobre 1870. 50

CHEMIN DE FER

St. Laurent & Ottawa

AVIS.

Le et après LUNDI PROCHAIN, le 14 courant

TROIS CONVOIS

Parcourront tous les jours ce chemin comme suit :

POUR LE NORD—PRESCOTT A OTTAWA.

Le convoi de la MALLE partira de la Jonction Prescott à 7.15 a.m., en connection avec les Expresses du G. T. allant à l'Est et à l'Ouest, arrivant à Ottawa à 10.30 a.m.

Le convoi de la MALLE laissera la Jonction de Prescott à 1.25 p.m., en connection avec l'Express du G. T. qui part de Montréal à 8 a.m., arrivant à Ottawa à 3.45 p.m.

L'EXPRES laissera la Jonction de Prescott à 5 p.m., en connection avec l'Express du G. T. Est et Ouest et arrivant à Ottawa à 7.15 p.m.

On alloue vingt minutes à la Jonction de Prescott pour manger.

On peut obtenir des billets pour tout le passage et le bagage peut être chéqué dans toutes les principales stations du Chemin de Fer le Grand Tronc.

LE FRET

Pour Ottawa par cette ligne, qui est la plus courte de Montréal d'au moins 50 milles, qui sera livré à la station Bonaventure avant 5 heures du soir, arrivera à Ottawa le jour suivant.

R. LUTTRELL, Surintendant, Prescott. JAMES REYNOLD, Directeur-Gérant Ottawa.

11 Nov.—55 um

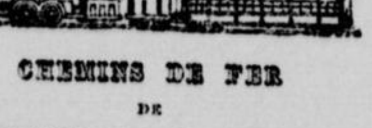

CHEMINS DE FER

DE

BROCKVILLE & OTTAWA

ET LE

Canada Central

AVIS POUR FRET

On informe les personnes qui ont du FRET A ENVOYER que l'on vient de conclure des arrangements par lesquels le Fret livré à la Station Bonaventure avant 5 P. M. tous les jours, sera expédié le même soir à OTTAWA, PERTH et SAND POINT, sur les chemins de fer de BROCKVILLE & OTTAWA et le CANADA CENTRAL

Le fret arrivera à ces places le jour après qu'il aura été expédié de Montréal.

H. ABBOTT, Directeur-Gérant.

Brockville, 31 Oct. 1870.—58 ds

CHEMIN DE FER

DU

CANADA CENTRAL

ET DE

BROCKVILLE ET OTTAWA.

Le et après VENDREDI, le 16 Septembre courant, les Convois voyageront comme suit :—

CONVOI EXPRESS laissera Ottawa à 9 hs. A.M., et 5 hs. P.M.

Les CONVOIS laissant à 9 hs. A. M., communiqueront à Brockville avec l'Express du Grand-Tronc, allant à l'Ouest et à Sand Point avec les Vapeurs de la Compagnie de Transit et de Chemin de Fer, les steamers pour Portage du Fort, Pembroke, &c.

CONVOIS EXPRESS laisseront Brockville 8.05 hs. A.M, et 4.40 P.M.

Le Convoi de 4.40 hs. P.M., attendra l'arrivée du Convoi de la Malle du Grand-Tronc allant à l'Est, s'il est en retard, fera une certaine connexion pour les Malles et les Passagers pour l'Ottawa.

Des Convois de GRAINS ou autre Fret iront directement de différents points de l'Ouest pour Ottawa sans débarquement.

Des ARRANGEMENTS seront faits sous peu pour une connexion avec l'Express de Nuit du Grand-Tronc de sorte que les Passagers pourront aller sans changement par Chars Dortoirs de ... route à Ottawa.

H ABBOTT, Directeur-Gérant.

26 Septembre. 16—a k

Extension du Chemin de Fer Harlem

CHANGEMENT D'HEURES

EN CHEMIN DE FER

DE

MONTRÉAL A NEW-YORK

Les Passagers partant par l'Express de 3.45 de MONTRÉAL, peuvent prendre des Chars Dortoirs à ST. ALBANS et se rendre à NEW-YORK sans changement.

On peut obtenir des Billets de F. PICARD, Bureau Général des Billets, vis-à-vis le St. Lawrence Hall, Montréal, ou au Bureau des Billets, au Dépôt du Chemin de Fer le Grand Tronc.

J. R. FAULKNER, Assist.-Surint.

28 juin.—242 j

Cie du Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

SERVICE AMELIORÉ DES TRAINS

POUR L'HIVER DE 1870-71.

AUGMENTATION DE VITESSE.

Nouveaux Chars pour tous les Trains Express

Les Trains partiront maintenant de Montréal comme suit :—

ALLANT A L'OUEST.

Train de la Malle pour Toronto et les stations intermédiaires	8.00 A.M.
Express de Nuit pour Ogdensburgh, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à	8.00 P.M.
Train d'accommodement pour Kingston, Toronto et les stations intermédiaires	6.00 A.M.
Train d'accommodement pour Brockville et les stations intermédiaires	4.00 P.M.
Trains pour Lachine à 7.00 A.M., 9.30 A.M., Midi, 2.00 P.M., et 5.00 P.M. Le train de 2.00 p. m. va à la frontière.	

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les stations intermédiaires	6.45 A.M.
Express pour Boston vià Vermont Central	9.00 A.M.
Express pour New-York et Boston vià Vermont Central à	3.45 P.M.
Express pour Island Pond	2.00 P.M.
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, et les Provinces d'en Bas arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Upton, Acton, Richmond, Brompton Falls, Sherbrooke, Lennoxville, Compton, Coaticooke et Norton Mills, seulement à	10.10 P.M.

Il y aura des Chars Dortoirs à tous les trains de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Les steamers "CARLOTTA" ou "CHASE," laisseront Portland pour Halifax, N. E., tous les Mercredis et Samedis après-midi, à 4.00 heures p.m. Le comfort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundis et les Jeudis, à 6.00 heures p.m., pour St. Jean, N. B., &c., &c.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations et l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires et au terminus du chemin, s'adresser au Bureau où l'on vend des billets, à la Station Bonaventure ou au Bureau No. 39, Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES, Directeur-Gérant.

Montréal, 12 Novembre 1870. 66

Avec la Permission Spéciale de Sa Sainteté le Pape

UN MAGNIFIQUE TABLEAU DES PAPES

DEPUIS ST. PIERRE JUSQU'A PIE IX

EST MAINTENANT EXHIBÉ PAR

HEARN & HARRISON

Rue Notre-Dame, Montreal.

—:o:o:—

Ce tableau a été réputé le mieux réussi en fait de PORTRAITS qu'il ait jamais été donné au Public de voir.

Le Clergé, les Notables et le Public Catholique Romain sont généralement invités à venir le voir.

On reçoit des Souscriptions pour ce tableau au No. 244, Rue Notre-Dame.

COPIES INDIA PROOF	$15.00
ORDINAIRE	10.00

12 Septembre 1870. 3—r

Cie. de Navigation Canadienne

LIGNE GENERALE

DE

LA MALLE ROYALE

POUR

Beauharnois, Cornwall, Prescott, Brockville, Gananoqu, Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

DIRECTE SANS TRANSBORDEMENT

CETTE MAGNIFIQUE LIGNE se compose des Bateaux à Vapeur suivants de PREMIÈRE CLASSE

SPARTAN	Capt. KELLEY,
PASSPORT	" SINCLAIR
KINGSTON	" FARRELL,
CORINTHIAN	" DUNLOP,
CORSICAN, (nouveau)	" FAIRGRIEVE,
MAGNET	" SIMPSON,

Les Steamers de la Malle Royale

Laissent le BASSIN DU CANAL, à Montréal, à 9 heures du Matin tous les jours (excepté le Dimanche, et à Lachine, à l'arrivée du Convoi qui part de la Station de la Rue Bonaventure, MIDI, pour

Hamilton et les Ports Intermédiaires.

Etant ainsi en Correspondance directe à PRESCOTT et BROCKVILLE.

Avec les Chemins de Fer pour la ville d'Ottawa Kemptville, Perth, Arnprior, &c.,

A TORONTO et HAMILTON,

Avec les Chemins de Fer pour Collingwood Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukee, Galena, Greenbay, St. Paul, &c. Et avec le Vapeur "CITY OF TORONTO," Pour Niagara, Lewiston, Niagara Falls, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, &c.

LIGNE EXPRESS.

Un de ces steamers part aussi TOUS LES JOURS à 2 heures A. M. (Dimanches exceptés) et de Lachine à l'arrivée du train de 9 heures A. M., allant directement à Ogdensburg, Baie Alexandria, Clayton, Oswego et Rochester, en connexion avec le Chemin de Fer New-York Central pour les Chutes Niagara et Buffalo.

Les Vaisseaux de cette Ligne ne peuvent être égalés et d'après l'achèvement de leurs arrangements, offrent aux Voyageurs des Avantages que nul autre ne peut donner.

Ces Bateaux traversent tous les RAPIDES DU ST. LAURENT, et fournissent l'avantage de voir pendant le jour le magnifique Panorama que présente le Lac des MILLE-ISLES.

Le FRET se fera avec la plus grande Diligence, et à des Prix aussi réduits que par les Bateaux de transport ordinaire.

Les Billets pour tout le voyage par le Chemin de Fer de l'Ouest seront donnés.

Les BILLETS GÉNÉRAUX de Voyage sont maintenant émis au plus bas prix aux Places ci-haut nommées, et à

HOMAHA,
SACRAMENTO et
SAN FRANCISCO,

On peut s'en procurer, avec toute information possible, de

T. DUCHARME, Agent de Billet.

Ou à

ROBERT McEWEN, Bureau de Fret, Bassin du Canal

Et au Bureau No. 73 Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent.

Bureau de la Ligne Générale de la Malle Royale, 177 Rue St Jacques. Montréal, 27 Octobre 1870. } 42

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa.

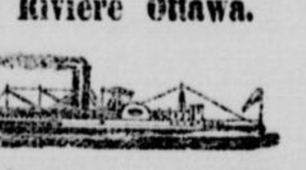

Vaisseaux faisant le service des Malles, 1870.

Depuis MONTRÉAL, jusqu'à la VILLE d'OTTAWA, CHAQUE JOUR, les Dimanches excepté, arrêtant à

Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe aux Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, l'Orignal, Majors, Papineauville, Browns, Thurson et Buckingham.

Les fameux bâteaux à voiles et à vapeur,

PRINCE OF WALES

CAPT. H. W. SHEPHERD.

QUEEN VICTORIA,

CAPT. A. BOWIE.

Un convoi laisse la gare Bonaventure chaque matin à 7 hs. [les Dimanches exceptés], afin de se mettre en jonction à Lachine, avec le steamer PRINCE OF WALES [où l'on prend le déjeuner] pour Carillon, passant par le lac St. Louis, les rapides de Ste. Anne, et le lac des Deux Montagnes : le trajet se fait par chemins de fer jusqu'à Grenville, et ensuite par le steamer QUEEN VICTORIA, [où l'on prend le dîner,] jusqu'à la Cité d'Ottawa.

RETOUR.—Le steamer QUEEN VICTORIA laisse la ville d'Ottawa à 7 hs a. m., les passagers arriveront à 5.30 p. m.

Le comfort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés, et en même temps, cette route permet au voyageur de traverser les districts les plus pittoresques du Canada, et est très agréable pour les Touristes.

Les personnes qui désirent faire un voyage plaisant peuvent obtenir des billets de Montréal à Carillon bons pour un jour, en payant le prix d'un seul passage. Les Passagers qui veulent se rendre aux sources de Caledonia débarqueront à l'Orignal.

L'EXPRES D'EFFETS se fera tous les jours du Bureau de cette compagnie jusqu'à Ottawa et les ports intermédiaires. Les billets simples, de retour et d'excursion jusqu'à Ottawa et les postes intermédiaires peuvent être obtenus au Bureau de cette Compagnie, No 10 Rue Bonaventure, où à bord des vapeurs. On peut aussi se procurer des billets simples et de retour jusqu'à Ottawa à la station Bonaventure.

Le vapeur pour les marchés, *Dagmar*, Capitaine McGowan, en haut-laisse le Bassin du Canal, les Mercredis et les Samedis, à 6 a.m. et en bas-laisse Carillon les Lundis et les Jeudis à 6, a.m.

R. W. SHEPHERD.

17 Mai 206—z k

OWLS HEAD MOUNTAIN HOUSE

LAC MEMPHREMAGOG, P.Q.

Cet Hôtel élégant et bien situé sera ouvert aux visiteurs, le et après le premier Juillet 1870. Il a été entièrement réparé par le propriétaire. Il y aura toute facilité pour prendre les Bains, faire la Pêche, pour les promenades sur l'eau. La beauté du site ne peut être surpassée en Canada.

Les Touristes peuvent se rendre à cet endroit favori, par le Chemin de Fer du Grand-Tronc, et de la vallée du Massawippi. Le steamer *Lady of the Lake* se rendra assez tôt le matin suivant pour que les passagers puissent prendre le déjeuner.

Chemin de Fer du Grand-Tronc vià Waterloo Diligence jusqu'à Magog.

KEMPTON & CIE., Propriétaires.

Juillet. 237—j

COMPAGNIE DES VAPEURS OCÉANIQUES DE MONTRÉAL sous contrat avec le Gouvernement Canadien pour le transport des Malles du CANADA et des ETATS-UNIS.

1870--Arrangements d'Été--1870

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde. Steamers en fer à double engin.

Assyrian	3400 tons	[En construction]
Caspian	3200 "	Capt. Handyside
Scandinavian	3000 "	Capt. Ballantine
Prussian	3000 "	Lt. Dutton, R.N.R.
Austrian	2700 "	Capt. J. Wylie.
Nestorian	2700 "	Capt. A. D. Aird.
Moravian	2650 "	Capt. Brown.
Peruvian	2600 "	Lt. Smith, R.N.R.
Germany	3250 "	Capt. J. Graham
European	2643 "	Capt. Bouchette
Hibernian	2434 "	Capt R. S. Watts.
Nova-Scotian	2300 "	Capt. Richardson.
North-American	1784 "	Capt. Trocks.
Damascus	1600 "	Capt. Grange
Ottawa	1831 "	Lt. Archer R.N.R.
St. David	1650 "	Capt. Scott.
St. Andrew	1432 "	Capt. Ritchie.
St. Patrick	1207 "	Capt. H. Wylie.
Norway		Capt. C.N. Mylins
Sweden		Capt. Mackenzi

Les STEAMERS de la LIGNE DE LIVERPOOL (faisant voile de Liverpool chaque JEUDI et de Québec chaque SAMEDI, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et les Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) doivent être envoyés de Québec :

NESTORIAN	5 Nov.
SCANDINAVIAN	12 Nov.
PERUVIAN	19 Nov.
MORAVIAN	26 Nov.

Prix du Passage de Québec :—

Cabine	$70 à $80
Entrepont	$25

Les STEAMERS de la LIGNE DE GLASGOW (faisant voile de Glasgow tous les MARDIS, et de Québec pour Glasgow tous les JEUDIS], devront partir de Québec comme suit :—

ST. ANDREW. 3 Nov.

Prix du passage de Québec :—

Cabine	$60
Intermédiaire	$40
Entrepont	$25

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser A Portland à J. L. FARMER, ou à HUGH & ANDREW ALLAN ; à Québec à ALLANS, RAE & Co. ; au Havre, à JOHN M. CURRIE, 21, Quai d'Orléans ; à Paris, à GUSTAVE BOSSANGE, 25, Quai Voltaire ; à Anvers, à AUG. SCHMITZ & Co. ; à Rotterdam, à G. P. ITTMANN & ZOON ; à Hambourg, à W. GIBSON & HUGO ; à Belfast, à CHARLEY & MALCOLM ; à Londres, à MONTGOMERIE & GREENHORNE, 17, Gracechurch street ; à Glasgow, à JAMES & ALEX ALLAN, 70, Great Clyde street ; à Liverpool, à ALLAN BROS. & CO., ou à

H. & A. ALLAN Coin des rues Youville et Commune.

3 Mai. 6—r

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 11 Novembre 1870

Distribuées A. M.	Distribuées P. M.	MALLES.	Levées A. M.	Levées P. M.
		ONTARIO.		
8 & 11		Ottawa, p. chemin de fer (a)	6.45	6.45
8 & 11		Province d'Ontario (a)	6.45	6.45
......	6.30	Rivière Ottawa par Vapeur	6.00	......
		QUÉBEC.		
8.00	......	Québec par vapeur		5.15
8.00	......	Québec et Richmond—C F		7.00
8.00	......	Chemin de fer Arthabaska et Trois-Rivières		7.00
	2.00	St. Remi et Hemmingford	......	1.00
8&11½	2.00	St. Hyac. et Sherbrooke	6.00	1.00
10.00		De St. Jean et Rouse's Pt Shefford et la Jonction du chemin de fer Vt		
10.00				
		MALLES LOCALES.		
11.00		Beauharnois	6.00	....
11.00		Chambly (aussi 6 A M) et St Césaire		2.30
11.00		Contrecoeur, Varennes et Verchères		2.30
11.00		Côte St. Paul et Tanneries Ouest	10.30	.....
10.00	5.45	Huntingdon	6.00	1.00
9.30	2.00	Lachine	6.00	1.00
10.00		St. Lambert		2.30
Midi.	2.15	Laprairie	9.30	2.30
11.00	.....	Longueuil	6.00	2.00
......	5.15	New Glasgow, Sault au Récollet et Terrebonne	7.00	......
8.30	5.00	Pointe St. Charles	8.30	5.00
8.00	....	St. Laurent, St. Eustache, Ste. Scholastique et Belle Rivière	7.00	......
......	2.45	St Jérome, Ste Rose et Ste Thérèse	7.00	......
8 & 10	......	St. Jean et Station St Armand	8.00	2.30
8.00	......	Trois-Rivières par la Rive Nord	......	1.30
		PROV. MARITIMES.		
......	......	N. Brunswick et Isle P. E.	......	12½ &7
		Halifax, N.-E.		12½ &7
		Les malles vont de Terre-Neuve à Halifax tous les jours et de là la transmission se fera tous les vendredis à partir du 26 Août		
		ETATS-UNIS.		
8 & 10	......	Albany Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c	......	2.30
8 &11	......	I. Pond & Portland	......	12½ &7
8 & 9	......	Etats de l'Ouest	6.00	7.00
		INDES OCCIDENTALE		
		Lettres, &c, payés d'avance vià New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles :		
		Pour Havane et Indes Occidentales, vià Havane, tous les Jeudis P. M.		2.30
		Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 23ème jour de chaque mois.		
		GRANDE BRETAGNE.		
		Par la Ligne Canadienne... Vendredi		7.00
		Par la Ligne Cunard vià New-York... Mardi		2.3

(a) Les sacs de la malle par les chars sont ouverts de 7.35 A. M. à 7 35 P. M.
(b) do ouverts jusqu'à 1.35 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 0.30 A. M., 1.15 5.45 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 6 P. M.

LA MINERVE

JOURNAL

POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE,

PUBLIÉ ET IMPRIMÉ PAR

DUVERNAY. FRERE

No. 16, RUE ST. VINCENT.

TROIS EDITIONS :

Quotidienne, Semi-Quotidienne & Hebdome

CONDITIONS D'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE $6.0
" SEMI-QUOTIDIENNE 4.0
HEBDOMADAIRE 1